FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 20 au 24 février 2017. Envoi 1

Acteurs Publics

Le patronat veut un P.-D.G. pour la fonction publique

Management, objectifs, moyens et suivi : la sphère publique doit être gérée *"avec les méthodes des entreprises"*, préconise le Medef dans ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle, présentées mardi 14 février. L'organisation patronale appelle par la même occasion à redéfinir les missions de l'État.

À chaque élection présidentielle son lot traditionnel de cahiers de doléances émanant de telle organisation ou telle association. Voici venu le temps du patronat et de son organisation représentative, le Medef, qui ont dévoilé, mardi 14 février, leurs propositions de réforme *"pour la France de demain"*.
Dans ce *"livre bleu"*, tel qu'il a été présenté par son président, Pierre Gattaz, le Medef recommande notamment de *"simplifier"* et de *"moderniser"* la sphère publique. Et ce en appelant tout bonnement à la gérer *"avec les méthodes des entreprises"*, à savoir *"management, objectifs, moyens et suivi !"*

Déformation professionnelle ou non, la nomination d'un "P.-D.G. de la fonction publique", *"pourquoi pas issu du privé"*, est même préconisée par l'organisation patronale dans son projet. Le choix des gestionnaires des administrations devra quant à lui *"être guidé avant tout par leurs compétences managériales"*, souligne l'organisation, qui appelle également à libérer les énergies *"pour favoriser l'innovation et la créativité des agents"*.

Deux sur trois

Outre l'alignement du temps de travail et des régimes de retraite sur ceux en vigueur dans le secteur privé, le Medef demande à l'État de redéfinir ses missions afin de rendre la sphère publique *"plus performante et agile"*. *"Il convient avant tout de stabiliser la masse salariale dans les trois versants de la fonction publique"*, affirme l'organisation tout en émettant le souhait de ne pas remplacer deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite.

L'occasion également pour les chefs d'entreprise de pointer du doigt le statut de la fonction publique, sur lequel *"une réflexion doit être ouverte"* et qui, de leur point de vue, doit être réservé aux missions régaliennes de l'exécutif.

"Cette évolution devra permettre, en tout état de cause, un décloisonnement de la fonction publique, précise le Medef. *À cet égard, il faudra encourager et développer la mobilité des agents au sein de l'administration entre les trois versants de la fonction publique et favoriser les passerelles professionnelles vers et depuis le secteur privé"*.

Chasse aux normes et automatisation

Au chapitre de la simplification, le patronat décide de s'attaquer à l'inflation normative et recommande notamment d'instituer le principe d'une *"one in, two out"* au sein de l'administration. À savoir la compensation de toute nouvelle réglementation par la suppression de deux autres dispositifs réglementaires ayant un coût économique équivalent.

Une démarche de simplification *"prioritaire"*, selon le Medef, qui devrait également s'accompagner de la création d'une direction *"départementale interministérielle de la simplification"* dont la mission serait de supprimer les textes *"inutiles, antiéconomiques et inefficaces"*. Le patronat propose d'affecter 10 % des effectifs de fonctionnaires à cette nouvelle mission.

À en croire le Medef, l'*"accélération"* de cette simplification dépendra inévitablement de la transformation numérique de l'État. Celle-ci *"doit être priorisée et accélérée"*, souligne-t-il. Sur le sujet, le patronat préconise qu'un plan d'action intitulé "Digital First" soit piloté par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic). Et ce dans la perspective d'automatiser les tâches *"simples et répétitives"*, non seulement au niveau de l'État central mais aussi des administrations décentralisées et des collectivités territoriales. *"Les fonctions de traitement et de contrôle basique pourraient ainsi être automatisées, ce qui laisserait aux agents plus de temps pour effectuer des missions à plus forte valeur ajoutée au bénéfice des usagers"* ou *"clients"* comme le précise l'organisation.

Réforme du mille-feuille territorial

En plus de souhaiter la suppression de la clause générale de compétences des communes, *"qui a aggravé la redondance des compétences"*, le Medef recommande de réduire le nombre de collectivités territoriales mais aussi d'élus. Sans préciser quelles structures seront touchés par cette réforme, le patronat espère arriver à *"seulement"* deux échelons locaux. *"Il convient aussi d'imposer une règle d'or « zéro déficit » aux collectivités locales,* souligne le projet. *L'État devra [aussi] assigner aux collectivités territoriales un objectif annuel de réduction des dépenses de fonctionnement et fixer des ratios de dépenses par habitant."*

Bastien Scordia

Acteurs Publics

La diversité cherche encore sa place dans les écoles de service public

Du chemin doit encore être parcouru pour que la fonction publique et les écoles de service public s'approprie la question de la diversité, selon un rapport du conseiller d'État Olivier Rousselle, présenté jeudi 16 février. Le faible engagement des écoles et leur manque de cohésion sur le sujet y sont pointés du doigt.

Le 3 novembre 1789, sous la pression de la foule, le monarque Louis XVI se résout à promulguer la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et pose ainsi les bases de la diversité dans le service public. Ce texte fondateur, œuvre des députés réunis en Assemblée nationale au cours de la Révolution, stipule que *"tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents"*. Un principe repris depuis lors dans le préambule de la Constitution, mais que la fonction publique et les écoles de service public doivent encore s'approprier, selon un rapport du conseiller d'État Olivier Rousselle remis jeudi 16 février au Premier ministre, Bernard Cazeneuve.
"Les administrations n'interviennent qu'en bout de chaîne dans un processus social et éducatif qui conduit à reproduire les inégalités, souligne le conseiller d'État dans son rapport*La fonction publique les accentue parfois et ne peut donc se dédouaner de sa responsabilité à cet égard."*

La présentation de ce rapport s'inscrit dans la continuité de celui de l'économistes Yannick L'Horty sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public, rendu en juillet 2016. Ce dernier avait notamment révélé que les candidats d'origine maghrébine et ceux vivant dans les quartiers défavorisés étaient pénalisés dans l'accès aux fonctions publiques hospitalière et territoriale

Engagement *"décevant"*

L'analyse d'Olivier Rousselle est le produit de la mission que lui avait confiée l'ancien Premier ministre Manuel Valls en février 2016 d'accompagner les écoles de service public dans l'autoévaluation de la diversité au sein de leurs structures. Mais également de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action des établissements.

Les résultats se sont finalement avérés *"décevants"*, indique Olivier Rousselle. À l'échelle des 75 écoles de service public, seules 18 structures ont fourni des documents d'autodiagnostic et 13 écoles ont, pour leur part, communiqué à la mission des programmes de promotion de la diversité. Parmi ces écoles

productrices, figurent notamment l'École nationale d'administration (ENA) et 5 instituts régionaux d'administration (IRA), directement soumises à la direction générale de l'administration et de la fonction publique, ou encore l'Institut national d'études territoriales (Inet), l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et l'École nationale d'administration pénitentiaire (Enap).

L'appropriation par les écoles – *"le cœur du réacteur du recrutement des trois fonctions publiques"* – des sujets concourant à une politique de diversité *"est tout aussi inégale"* souligne le rapport. Certes un travail a *"déjà été largement engagé"*, précise Olivier Rousselle. L'occasion pour le conseiller d'État de saluer l'extension du recours aux classes préparatoires intégrées (CPI), dont il faut *"favoriser l'égal accès sur tout le territoire"*, ou encore la personnalisation des formations *"à même de s'adapter à la diversité des profils et d'améliorer les chances de réussite d'élèves qui rencontreraient des difficultés dans leur progression pédagogique"*. Mais du chemin peut *"encore être parcouru en matière de diversité"*, *"des ambigüités ou des contraintes (sont) à lever"* et *"des marges de progression demeurent"*.

Une piste, le partenariat

À en croire la mission pilotée par Olivier Rousselle, l'approche de la diversité dans les écoles de service public semble souffrir d'un manque cohésion. *"L'attention à la diversité gagnerait à s'inscrire dans un cadre partenarial, entre écoles et vis-à-vis de l'extérieur"*, souligne le document. Un constat que le groupe de travail avait déjà formulé en septembre 2016 devant le Conseil commun de la fonction publique, lors de la présentation de ses premières recommandations. L'approche de la diversité est *"morcelée école par école alors que certaines pratiques sont similaires"*, pointait alors la mission Rousselle

Pour y remédier, un champ de partenariat est *"à développer"* avec l'enseignement supérieur et ce notamment avec les instituts de préparation à l'administration générale (Ipag) et les centres de préparation à l'administration générale (CPAG).

Les partenariats avec le monde éducatif peuvent *"être utilement développés, notamment pour structurer, très en amont du recrutement dans les écoles ou même dans les CPI, des parcours scolaires puis universitaires qui conduiraient à la fonction publique, en vue de lutter contre l'autocensure"*, précise le rapport. Sur ce point, la mission recommande de développer, sur le modèle britannique, des actions de tutorat par les élèves des écoles du service public dans les établissements du secondaire notamment. Cela constituant, pour le Royaume-Uni et ses Schools Mentoring Pilot Programme, *"l'un des aspects d'une politique d'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique"*.

Clarifier les objectifs de recrutement

Les écoles pâtissent également *"d'injonctions contradictoires"* sur leurs principaux objectifs en matière de recrutement et de formation, souligne Olivier Rousselle. Pour le recrutement externe, les écoles doivent d'un côté *"rechercher des profils qui présentent une motivation spécifique pour le métier"* et de l'autre, *"s'ouvrir à une diversification de leur vivier"*.

Deux objectifs contradictoires selon le rapport : compte tenu de la *"faible notoriété"* ou de la *"grande particularité"* de certains métiers de la fonction publique (inspecteur des finances, directeur de centre pénitentiaire), *"les candidats motivés de longue date se seront bien souvent positionnés dans les filières les plus adéquates"* et *"présenteront naturellement, en termes de parcours, une certaine homogénéité"*.

Afin de clarifier les objectifs de recrutement et de formation dans les écoles, les administrations de tutelle doivent également réaffirmer *"l'importance d'une formation à la carrière"* et pas seulement *"au premier poste"* dans la fonction publique, préconise le conseiller d'État.

Diversité dans les instances de direction

Autre marge de manœuvre (et non des moindres) recensée par la mission pour la promotion de la diversité : la composition des instances de gouvernance des écoles de service public. Des administrations recruteuses aux représentants syndicaux en passant par les élus, les personnes qui y interviennent *"sont trop rarement porteuses de regards extérieurs"*, souligne le rapport. Ce qui *"permet de représenter des points de vue éminemment utiles pour une école, mais laisse peu de place à une diversification des approches quant à la formation des fonctionnaires"*, ajoute-t-il.

Sans se risquer à vouloir transposer aux écoles du service public le "Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" élaboré par le Medef et l'Association française des entreprises privées (Afep) en 2015 et précisant l'importance de compter au sein des conseils une certaine proportion d'administrateurs indépendants, la mission Rousselle souhaite néanmoins apporter *"un peu d'air frais"* dans les instances des établissements.

Les partenaires institutionnels, les universitaires, les représentants des usagers du service public en cause ou les associations investies dans le champ de formation desdites écoles font partie des personnalités "extérieures" qu'Olivier Rousselle aimerait voir intégrer les instances de direction des écoles. *"Ce point n'est pourtant pas de ceux qui ont suscité la plus grande adhésion de la part des écoles et administrations participantes"* à la mission, relève le rapport. Outre la parité hommes-femmes, l'approche en termes de diversification des points de vue au sein des instances de gouvernance *"reste marginale"*. Prestige du siège, quand tu nous tiens.

Bastien Scordia

Acteurs Publics

Mieux communiquer sur ses métiers aiderait la fonction publique à se diversifier

Si elles entendent se diversifier, l'administration et les écoles de service public doivent rénover en profondeur leur communication sur les métiers de la fonction publique, souligne le conseiller d'État Olivier Rousselle, dans un rapport présenté jeudi 16 février. Les actions communicationnelles des écoles *"restent peu coordonnées"*, souligne-t-il.

Les métiers de la fonction publique sont *"insuffisamment connus et promus, ce qui favorise l'homogénéité des viviers"*. C'est le constat du conseiller d'État Olivier Rousselle, dans un rapport sur la diversité dans l'accès aux écoles de service public qu'il a remis jeudi 16 février au Premier ministre, Bernard Cazeneuve.
L'information sur les recrutements dans la fonction publique, soit près de 500 000 cas par an, est *"peu lisible"*, *"insuffisamment pédagogique"* et doit être *"impérativement améliorée"*, souligne Olivier Rousselle, que l'ancien Premier ministre Manuel Valls avait missionné en février 2016. Les initiatives en faveur de la diversité *"n'appellent pas forcément à communiquer davantage"* mais à *"communiquer différemment, d'une façon moins cryptée et qui favoriserait donc moins les* insiders*"*, précise-t-il.

Information disponible mais inaccessible

L'occasion pour le conseiller d'État de prendre pour exemple la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) ou encore le site Internet des concours et recrutements de l'État, intitulé Score. Ce dernier *"ne présente qu'une liste des concours ouverts, très utile pour ceux qui savent exactement quels concours les intéressent, mais tout à fait inaccessible pour des personnes plus éloignées du monde de la fonction publique et pour lesquelles les intitulés des concours n'éclairent pas sur la réalité des métiers exercés"*, ajoute le rapport

La seule disponibilité de l'information *"ne suffit pas"*, tempère le conseiller d'État, qui juge *"essentiel"* de l'apporter aux publics visés dans des conditions permettant *"de lutter contre l'autocensure"*. Dans ce sens, la mission pilotée par Olivier Rousselle avait inspiré un amendement au projet de loi sur l'égalité et la citoyenneté. Votée et introduite dans la loi, promulguée le 28 janvier dernier, cette mesure consiste à inclure dans les prérogatives des bureaux universitaires d'insertion professionnelle des étudiants l'information sur les métiers existant dans la fonction publique ou encore d'accompagner les étudiants dans l'identification et la préparation des voies d'accès à la fonction publique. *"Ce qui avait été largement oublié"*, précise le groupe de travail.

Manque de coordination des écoles

La refonde *"en profondeur"* de la stratégie de communication, telle qu'elle est préconisée par la mission Rousselle, ne saurait néanmoins se limiter à la seule administration. L'attention à la diversité *"gagnerait à s'inscrire dans un cadre partenarial"* entre les écoles de service public, souligne le rapport.

Même si ces dernières se sont engagées dans des démarches de communication externe, au travers de journées portes ouvertes ou par leur présence sur des salons d'orientation notamment, l'information *"se fait assez largement séparément, école par école"*, pointe le groupe de travail, *"alors qu'une approche davantage mutualisée permettrait d'accroître l'efficacité de ces interventions"*.

Dans leur approche de la diversification de leurs viviers de recrutement, les écoles de service public sont donc appelées par la mission à mutualiser leurs actions de communication, qui restent *"peu coordonnées"*. Elles pourraient ainsi, dans leurs actions extérieures, *"parler au nom d'autres écoles"*, précise le rapport. Et ce dans une logique de *"regroupement"* qui pourrait se faire par domaines de service public, par métiers ou par catégories d'emplois.

Des partenariats de promotion pourraient, en outre, être noués avec des associations œuvrant en faveur de l'égalité des chances, préconise la mission Rousselle.

Bastien Scordia

Acteurs Publics

Le Quai d'Orsay reste confronté à un problème de sureffectif au sommet

Le ministère des Affaires étrangères est toujours caractérisé par un sureffectif des agents de niveau A + en dépit des efforts consentis pour y remédier, note la Cour des comptes dans un référé rendu public le 14 février.

Encore trop d'agents au sommet. Malgré ses efforts, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (Maedi) pâtit toujours d'un problème de sureffectif des agents de niveau A +, à savoir les conseillers des affaires étrangères (CAE) et ministres plénipotentiaires (MP), estime la Cour des comptes dans un référé sur la gestion des ressources humaines du Quai d'Orsay, rendu public le 14 février. *"Déjà relevé par la Cour dans son référé du 4 septembre 2007 précité, le sureffectif des agents de catégorie A + du ministère s'est confirmé au cours de la période sous revue"*, relèvent les magistrats.
Si les agents des catégories A et A + représentaient 29 % des effectifs des corps généralistes du ministère en 2014, soit à peine plus que la moyenne interministérielle (environ 28 %), le ratio rapportant l'effectif des agents de catégorie A + à l'effectif des agents de catégorie A était de 113 % pour le Maedi en 2013, contre 20 % en moyenne pour un ensemble de ministères. Une situation qui résulte des flux de recrutement très élevés de conseillers des affaires étrangères dans le passé, flux *"qui ont toutefois nettement diminué depuis 2012"*, souligne le référé en rappelant que les corps des CAE et des MP sont amenés à connaître à court et moyen termes un *"engorgement récurrent"*.

Besoin de rééquilibrage dans l'encadrement supérieur

Pour la Cour, les politiques RH menées par le Quai d'Orsay en 2008-2009 et en 2011-2013 permettant aux membres de ces corps de partir à la retraite entre 58 et 62 ans, avant la limite d'âge, n'ont que *"très partiellement"* résolu ce problème. Pour sa part, le ministère tente de résorber la situation. *"S'agissant du sureffectif des agents de la catégorie A + au sein du Maedi, la direction des ressources humaines du Maedi est engagée dans une démarche volontariste de résorption de ce déséquilibre au travers de la limitation des recrutements dans les corps des conseillers des affaires étrangères (CAE) et ministres plénipotentiaires (MP)"*, répond le ministre, Jean-Marc Ayrault, en indiquant qu'entre 2011 et 2014, la réduction des effectifs A + enregistrée s'établit à - 35 équivalents temps plein (ETP). La direction des ressources humaines a prolongé cet effort en 2015 et 2016, et entend continuer de le faire en étudiant notamment la possibilité de réactiver le dispositif de fin d'activité (DFA) mis en sommeil depuis 2014, précise aussi le ministre.

Dans son référé, la cour juge aussi utile de rééquilibrer la structuration de l'encadrement supérieur. *"Une réflexion sur le bon dimensionnement des effectifs d'encadrement doit nécessairement prendre en compte la place des secrétaires des affaires étrangères (corps de catégorie A) au sein du ministère"*, juge la Cour. Pour rappel, ces agents recrutés par la voie de concours spécifiques bénéficient d'un début de carrière relativement proche de celui des conseillers (A +), *"mais leurs perspectives de progression divergent ensuite rapidement, notamment en administration centrale où ils ne peuvent exercer des fonctions de sous-directeur"*.

Ces agents se voient du coup le plus souvent confier des postes de rédacteurs dans les directions géographiques ou des postes de chefs de bureau dans les directions support du ministère. *"Cette situation est d'autant plus problématique que beaucoup de sous-directions du ministère, dans les directions politiques, ont la taille de bureaux d'administration centrale dans la plupart des autres ministères"*, notent les magistrats.

Progrès "incontestables"

La Cour estime que l'organisation de l'administration centrale pousse le ministère à maintenir des niveaux élevés de promotion interne des secrétaires des affaires étrangères dans le corps supérieur des conseillers des affaires étrangères, afin d'offrir de meilleures perspectives de carrière aux plus méritants d'entre eux, *"ce qui contribue également à entretenir le sureffectif des agents de catégorie A +"*.

De manière générale, les magistrats prennent toutefois acte de plusieurs *"améliorations incontestables"* au cours des dernières années, comme la prise en compte des enjeux RH au plus haut niveau du ministère – notamment au travers du projet Maedi 21, initié par Laurent Fabius –, différents acquis organisationnels (la création d'un centre de ressources humaines chargé de la mise en œuvre des décisions en la matière) ou encore la réforme de l'indemnité de résidence à l'étranger. Cette dernière réforme a mis sur pied un *"système plus satisfaisant, équitable et transparent que le précédent"*, concède la Cour.

Pierre Laberrondo

Acteurs Publics du 20/02/2017

Les magistrats de la Cour des comptes protestent contre le recasage du dircab' de Marisol Touraine

Le gouvernement est passé outre l'avis défavorable du Premier président de la Cour des comptes concernant Étienne Champion, directeur de cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, nommé conseiller maître au tour extérieur le 15 février. Une nomination qui enflamme la Rue Cambon. L'association des magistrats de la Cour a vivement protesté dans un communiqué.

Un tollé. La nomination comme conseiller maître à la Cour des comptes, intervenue en Conseil des ministres le 15 février, d'Étienne Champion, actuel directeur de cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a reçu un avis (consultatif) défavorable du Premier président, Didier Migaud, en raison notamment d'une *"rupture avec les pratiques habituelles en matière d'avancement et d'ancienneté"*, selon des magistrats.

Cette nomination enflamme depuis quelques jours la rue Cambon. En cause, la progression de carrière de ce haut fonctionnaire de 46 ans sorti de l'ENA en 2004. Les magistrats estiment qu'Étienne Champion, un administrateur civil qui n'a jamais servi la Cour jusqu'ici, accède ainsi au rang de conseiller maître à ENA + 13, alors que les magistrats de la maison – les conseillers référendaires – y accèdent en moyenne à ENA + 16. En clair, Étienne Champion risque de croiser dans les couloirs de la Rue Cambon d'anciens collègues de promotion de l'ENA, à l'époque mieux classés que lui et qui, eux, devront attendre encore au moins trois ans pour devenir conseillers maîtres. Dès leur sortie de l'école, les énarques entrent comme auditeurs, avant d'être promus conseillers référendaires en moyenne à ENA + 3, puis conseillers maîtres à ENA + 16. La compétition entre énarques obéit à ses propres codes…

L'Association des magistrats de la Cour des comptes, qui représente l'ensemble des magistrats et des rapporteurs, s'est fendue le 17 février d'un communiqué – fait rare – pour regretter que le gouvernement, *"pour des motifs qui n'apparaissent pas explicitement, ait cru bon de passer outre cet avis. Elle attire l'attention sur les conséquences d'une pratique qui, si elle devait se répéter, ne permettrait pas de garantir le modèle d'institution indépendante de contrôle auquel les Français comme nos partenaires étrangers sont à juste titre attachés"*.

Progression trop rapide

La nomination d'Étienne Champion a été entérinée lors du Conseil des ministres du 15 février, au cours duquel a été opérée toute une série de nominations très politiques : 4 directeurs de cabinets ministériels ont notamment fait l'objet d'une promotion.

Étienne Champion a réalisé une première carrière dans l'enseignement avant de réussir le concours interne de l'ENA. Professeur au lycée Clemenceau à Reims en 1994, il est ensuite allocataire de recherche à la mission historique française en Allemagne en 1995, puis attaché temporaire d'enseignement et de recherche successivement à l'université d'Angers (1997-1999) et à l'université de Valenciennes (1999-2000). Il s'est ensuite formé au sein de la célèbre promotion Léopold Sédar Senghor de l'ENA (2004). Cet agrégé d'histoire sort de l'école dans le corps des administrateurs civils et rejoint la direction de la Sécurité sociale, où il officie comme chef de bureau.

Directeur général adjoint des services au conseil général de la Seine-Saint-Denis de 2007 à 2012, il est brièvement sous-directeur à la direction de la Sécurité sociale en 2012. Conseiller de Claude Bartolone à la présidence de l'Assemblée nationale en 2012-2013, il a aussi été directeur adjoint du cabinet de Cécile Duflot au ministère de l'Égalité des territoires et du Logement en 2013-2014. *"Le fait qu'il soit issu du concours interne de l'ENA et qu'il ait eu une première carrière auparavant ne constitue pas un argument puisque nous avons nous aussi des conseillers référendaires issus de l'ENA ayant préalablement eu une première vie professionnelle,* estime un magistrat haut placé au sein de la Cour et marqué à gauche. *Là, on a quelqu'un qui passe vraiment très tôt. Sans compter qu'il n'a jamais été directeur d'administration centrale comme le sont souvent des conseillers maîtres issus du tour extérieur. Remarquez, à ENA + 13, ça aurait été assez difficile !"*

Douche froide

Cette nomination a donc fait l'effet d'une douche froide en interne. Selon certaines sources, Didier Migaud, aurait eu en effet l'assurance que son avis défavorable, émis la veille de la nomination en Conseil des ministres, serait respecté par le gouvernement... En coulisse, l'émoi semble général. Les 8 présidents de chambre se sont unanimement exprimés contre en interne. *"Le gouvernement a le droit de passer en force, mais c'est très inélégant. Cela peut créer un précédent car on montre qu'on peut nommer n'importe qui dans n'importe quelles conditions",* ajoute une source.

L'Association des magistrats s'exprime rarement et n'avait d'ailleurs pas commenté d'autres nominations polémiques récentes, comme celle de l'ex-conseiller politique du Président Hollande, l'ancien député Vincent Feltesse, comme conseiller maître (après avis favorable du Premier président). Par le passé toutefois, l'association s'était élevée contre la nomination de Cécile Fontaine, en 2011, à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, dont cette dernière était l'une des conseillères à l'Élysée. Là aussi, pour une question de progression trop rapide de carrière.

Nommée au rang de conseillère maître à ENA + 13, cette haute fonctionnaire se voyait reprocher l'accession à ce grade alors qu'elle avait tout juste atteint l'âge pour y prétendre : 40 ans. Le Premier président, Didier Migaud, avait donné alors un avis défavorable, non suivi par l'Élysée.

Pierre Laberrondo

Chômage : la poursuite du plan 500.000 formations se dessine

EMPLOI

Les négociations avec les régions devraient être bouclées cette semaine.

Les partenaires sociaux sont prêts à mettre 150 millions en plus du demi-milliard de l'Etat.

Alain Ruello
@AlainRuello

L'Institut de formation industrielle forme majoritairement des demandeurs d'emploi. Ici, formation à la peinture industrielle. *Photo Nicolas Tavernier/RÉA*

C'est la dernière ligne droite. Le ministère du Travail s'active pour boucler cette semaine les négociations avec les régions sur leur participation au prolongement, au premier semestre, du plan 500.000 formations supplémentaires de chômeurs. Vendredi au plus tard, on saura alors combien, sur les 17 régions qui avaient joué le jeu en 2016, rempileront et se partageront tout ou partie du demi-milliard mis sur la table par l'Etat.

Annoncé il y a un an par François Hollande, ce plan visait à doubler sur l'année l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi, et plus précisément ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail. L'Etat a déboursé 1 milliard pour financer 330.000 formations qualifiantes, 50.000 contrats de professionnalisation ou encore 10.000 validations des acquis de l'expérience. La montée en charge a demandé beaucoup d'efforts aux équipes de Pôle emploi. L'objectif, au moins quantitatif, a été atteint puisque la barre du million d'entrées en formation a été franchie. Pour ce qui est de l'effet du plan, et donc du taux de retour à l'emploi, un comité scientifique rendra ses conclusions au début de l'été.

> L'objectif, au moins quantitatif, a été atteint puisque la barre du million d'entrées en formation a été franchie.

> La montée en charge a demandé beaucoup d'efforts aux équipes de Pôle emploi.

Maintenir les budgets

Convaincu que les résultats seront là, l'exécutif a proposé aux régions et aux partenaires sociaux de continuer sur les six derniers mois de 2017. Pour financer cette prolongation, il a été décidé d'arrêter à fin juin la prime à l'embauche dans les PME (elle devait courir sur toute l'année). Les crédits ainsi dégagés pourront financer environ 165.000 formations, à raison de 3.000 euros par formation. Soit 500 millions environ. Mais, comme en 2016, l'Etat a conditionné son effort à l'engagement des régions à maintenir leurs propres budgets à destination des chômeurs, pour éviter les effets d'aubaine. C'est tout l'enjeu des négociations en cours. Elles sont très complexes. Chaque région a son calendrier (certaines engagent un tiers de leurs budgets de formation au premier semestre, d'autres plus de la moitié). Toutes, et c'est normal, veulent évaluer ce qui a été fait l'année dernière avant de s'engager (à ce titre, le ministère devrait disposer cette semaine des ultimes statistiques sur les typologies de chômeurs et de formations dispensées). Certaines, enfin mettent la barre très haut, parfois pour des raisons politiques.

« *C'est de la dentelle région par région* », confirme-t-on dans l'entourage de Clotilde Valter, la secrétaire d'Etat chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage. Seule certitude, l'Auvergne-Rhône-Alpes n'ira pas, tout comme l'année dernière, laissant la main à Pôle emploi en direct. ■

Les partenaires sociaux prêts à mettre 150 millions en plus

Validée le 9 février, l'annexe financière 2017 de la convention qui lie l'Etat au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, le FPSPP, prévoit d'engager jusqu'à 150 millions d'euros pour le plan « 500.000 » en 2017. Sur cette enveloppe, 100 millions sont acquis sur le premier semestre et iront à des formations nationales (numérique, métiers rares, demandeurs d'asiles). Le solde dépendra de l'engagement des régions. L'Etat négocie, par ailleurs, avec chaque Opca pour récupérer quelques dizaines de millions de plus, après l'abandon de la piste d'une ponction autoritaire sur la trésorerie de ces organismes paritaires de collecte (« Les Echos » du 9 janvier).

Le Monde
SAMEDI 18 FÉVRIER 2017

CHÔMAGE, UNE INVERSION DE COURBE FRAGILE

ÉDITORIAL

Il est des jours où François Hollande doit regretter amèrement de ne pas s'être représenté. Jeudi 16 février, l'Insee a confirmé la tendance déjà indiquée par Pôle emploi : pour la deuxième année d'affilée, le chômage a légèrement baissé (– 0,2 point) en 2016, soit 68 000 chômeurs de moins sur l'année. Selon un calcul différent, Pôle emploi avait recensé, fin décembre, 104 000 demandeurs d'emploi de moins sur un an. Après huit années consécutives de hausse, la fameuse inversion de la courbe du chômage, dont le président de la République avait fait la condition sine qua non pour briguer un second mandat, est bien là. Elle est tardive et insuffisante par rapport à un fléau qui touche encore, selon l'Insee, 10 % de la population active. Avec 3 730 00 personnes sans activité, selon Pôle emploi, le chômage reste massif et demeure un des principaux points noirs du quinquennat qui s'achève. Cette inversion de la dernière heure ne gomme pas l'échec du président.

Pour autant, il y a indéniablement des signaux positifs qui s'allument. Il en est ainsi des 191 700 emplois que l'économie française a créés en 2016. Un résultat d'autant plus étonnant que la croissance a été faible l'an dernier (1,2 %) et que les économistes considèrent qu'il faut une hausse d'au moins 1,5 % du produit intérieur brut pour que le niveau des créations d'emplois soit suffisant pour faire baisser le chômage. Si la croissance ne peut donc être responsable de cette dynamique inattendue, il faut chercher les causes ailleurs. Un certain nombre de mesures prises par les gouvernements de Jean-Marc Ayrault et de Manuel Valls ont fini par avoir des effets. Il en est ainsi du pacte de responsabilité, lancé en 2014 – même si les emplois que devait générer la baisse des charges des entreprises n'ont pas été à la hauteur des engagements du patronat –, du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), du plan 500 000 formations, qui aurait provoqué une baisse de 30 000 chômeurs en 2016, ou encore de la prime à l'emploi qui permet, pendant deux ans, de supprimer 2 000 euros de charges par an sur le smic. Ces petits ruisseaux ont fait le lit de la baisse du chômage.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a encore des indicateurs alarmants. Si le chômage des jeunes de moins de 25 ans a baissé en 2016 (– 1,7%), le niveau reste extrêmement élevé, à plus de 23 %. L'embellie n'est que relative et la baisse du nombre de demandeurs d'emploi résulte surtout d'un boom de l'intérim et d'une reprise de l'emploi précaire. A cette nouvelle envolée de la précarité s'ajoute une hausse de ce que l'Insee appelle le « halo autour du chômage ». Il s'agit de personnes qui souhaitent travailler, mais qui ne recherchent pas activement un emploi, souvent parce qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles. L'institut de la statistique en a enregistré 1,5 million au quatrième trimestre 2016, soit une hausse de 65 000 sur un an.

L'inversion est là, mais elle est fragile. En 2017, un nouveau coup de mou de la croissance, dans un environnement international plus qu'incertain, des décisions politiques inappropriées, une perte de confiance des entreprises envers les décideurs politiques, et le chômage peut repartir à la hausse. La France ne fera pas l'économie de nouvelles réformes structurelles pour lutter contre ce cancer. Mais pour l'heure, les politiques de l'emploi sont l'angle mort de la campagne présidentielle. ■

Le Figaro - samedi 18 février 2017

Chômeurs : des formations au rabais

Le plan 500 000 a rempli ses sessions.

EMPLOI En janvier 2016, François Hollande annonçait sa volonté de doubler le nombre de formations dédiées aux demandeurs d'emploi. En partenariat avec Pôle emploi et les régions, il se fixait l'objectif de les porter à 1 million en 2016. Les dernières données du ministère du travail remontent à fin novembre. À cette date, 945 000 entrées ou inscriptions en formation étaient recensées, rendant hautement probable l'atteinte de l'objectif initial. Alors que le plan s'apprête à être prolongé au premier semestre 2017, reste encore à en mesurer l'efficacité.

À cette fin, Myriam El Khomri s'est engagée à communiquer le taux de retour à l'emploi des personnes formées. En attendant, une étude de Pôle emploi publiée en janvier dernier, donne des premières indications sur le contenu des formations au troisième trimestre. Cette étude confirme d'abord la montée en puissance du plan 500 000 formations supplémentaires au long de l'année. Alors qu'au premier semestre 2016 Pôle emploi dénombrait une augmentation de 46 % du nombre d'entrées en formation, au troisième trimestre, le rythme s'est accéléré, avec 223 000 entrées en formation, en hausse de 67 % en un an.

Les données de Pôle emploi tendent ensuite à démontrer que cette massification de la formation s'est payée par une diminution de la qualité des stages. Afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, les demandeurs d'emploi ont été orientés vers des formations plus courtes que celles qui leur étaient traditionnellement proposées. Au troisième trimestre, les formations duraient en effet en moyenne 678 heures, soit 27 % de moins qu'en 2015.

Des taux de retour à l'emploi plus faibles

Les types de formation ont également évolué au profit de stages moins efficaces en termes d'accès à l'emploi. Ainsi, au troisième trimestre 2016, 16 % des demandeurs d'emploi formés ont suivi une simple action de formation conventionnée (AFC), selon le jargon de Pôle emploi. En un an, le nombre de stagiaires envoyés en AFC a ainsi été multiplié par plus de 4,5 (+ 352 %). Or, selon la dernière étude de Pôle emploi relative au retour à l'emploi des chômeurs sortant de formation, ces mêmes AFC présentent un taux de réinsertion particulièrement faible. Elles affichent un taux de retour à l'emploi dans les six mois qui suivent la fin de la session de 49 %, contre une moyenne de 60 % pour l'ensemble des formations.

En parallèle, les chômeurs n'ont été que très partiellement orientés vers les formations les plus efficaces. Malgré leur taux de retour à l'emploi respectif de 87 % et 83 %, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) et les actions de formation préalables au recrutement (AFPR), qui répondent à des offres de postes précises, n'ont augmenté que de 32 % et 59 % en un an, soit nettement moins que la moyenne des formations. ■ A. G.

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, s'est engagée à communiquer le taux de retour à l'emploi des personnes formées. F. BOUCHON/LE FIGARO

agriculture-sylviculture-papier-BTP-environnement-social

Un syndicat de l'ONF déplore "une atteinte à la liberté d'expression" des personnels

Paris, 17 fév 2017 (AFP) - Le syndicat majoritaire auprès des fonctionnaires de l'ONF (Office national des forêts), Snupfen Solidaires, a dénoncé vendredi "une atteinte à la liberté d'expression des personnels", après la diffusion d'une note de service relative aux interventions de ses salariés dans les médias.

"La direction générale de l'ONF ne veut voir qu'une tête" et souhaite "éviter que les personnels donnent leur sentiment ou leur avis qui diffère souvent de ceux de la direction", affirme dans un communiqué le syndicat, qui précise toutefois que l'expression syndicale n'est pas concernée par ces nouvelles dispositions.

"Dans toute entreprise, les réponses aux médias sont pilotées par le service communication", a dit la direction de l'ONF, jointe par l'AFP.

Elle affirme que ces nouvelles dispositions ne visent pas de prises de position en particulier.

La note de service vise, selon l'ONF, à "remettre un peu d'ordre" et à "clarifier les prises de parole dans les médias" en mettant noir sur blanc ce qui "n'était écrit nulle part".

Snupfen Solidaires avait critiqué il y a quelques mois les orientations du programme national de la forêt et du bois (PNFB), qui visent selon lui à l'"industrialisation de la forêt". Les professionnels du bois souhaitent en effet dynamiser leur activité, notamment au travers de la relance de la filière de bois de construction.

"Il y a eu des expressions de la part des agents de l'ONF qui pouvaient parfois être assez critiques sur ce qui pouvait se faire à l'ONF, notamment sur la gestion de la ressource", a déclaré à l'AFP Philippe Berger, secrétaire général du syndicat.

Il évoque à l'appui "l'abandon de certaines tâches, relevant notamment de la surveillance du patrimoine", au profit de la production de bois.

ngu/etr/fpo/DS

2017/02/17 17:54:24 GMT+01:00
#392947 DGTE 1592 DAB64 (4) AFP (279 words)

Les Echos - lundi 20 février 2017

44 départements vont se partager 200 millions d'euros

RÉGIONS

Le Nord, la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et la Guyane toucheront la moitié du fonds d'urgence.

En France, la Seine-Saint-Denis a l'une des plus fortes populations d'allocataires des minima sociaux. *Photo Christophe Archambault/AFP*

C'est un subtil saupoudrage qu'a choisi le gouvernement pour venir en aide aux départements. La distribution du fonds d'urgence aux départements, de 200 millions d'euros, vient d'être arbitrée, avec quelques évolutions par rapport à la loi de finances rectificative 2016.

A l'automne, le ministère des Collectivités estimait autour d'une vingtaine le nombre de départements en difficulté, refusant de disperser davantage les aides. L'Assemblée des départements de France estimait de son côté qu'une quarantaine risquaient de ne pas pouvoir payer les allocations sociales en fin d'année, RSA en tête. Les dépenses sociales des départements, qui représentent désormais la moitié de leurs charges de fonctionnement, ont progressé de 4,5 % en moyenne depuis 2011, mais une petite vingtaine ont subi une progression supérieure à 5 %.

Compensation insuffisante

L'Etat a finalement préféré le scénario d'une large distribution, tout en conservant le principe d'une concentration des aides, en valeur. D'après les informations de notre confrère Localtis, si 44 départements vont en bénéficier, six d'entre eux toucheront la moitié de la somme : le Nord, la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et la Guyane. Les deux premiers, en particulier, concentreront 24 millions d'aide. Ce sont eux qui comptent le plus grand nombre d'allocataires des minima sociaux, tout en souffrant de recettes en berne. Cinq collectivités d'outre-mer profiteront d'une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros.

Après une année 2016 très tendue entre les patrons de département et le gouvernement, la configuration du fonds semble avoir calmé les esprits. Le dernier comité des finances locales a même émis un avis favorable sur le texte. Pour autant, dans chaque territoire, on continue de pointer l'écart entre les dépenses sociales payées et la compensation due par l'Etat. Le président LR de l'Eure, Sébastien Lecornu, chiffre à 4 millions d'euros le reste à charge de son département, que l'aide du fonds d'urgence de 743.000 euros ne comblera qu'à moitié. — *M. Q.*

Les chiffres clefs

24
MILLIONS D'EUROS
Alloués aux seuls départements du Nord et de la Seine-Saint-Denis.

30
MILLIONS D'EUROS
L'enveloppe spécifique consacrée à 5 collectivités d'outre-mer.

PRÉSIDENTIELLE 2017

02 Thèmes de campagne

PEUT-ON SE PASSER DE L'EURO ?

UN REMÈDE PIRE QUE LE MAL

POLITIQUE MONÉTAIRE *Défendue par Marine Le Pen, une sortie de l'euro est un saut dans l'inconnu au coût incalculable.*

PAR MATTHIEU PELLOLI AVEC S. LD.

ALORS, EURO ? Pas vraiment. Vingt-cinq ans après le traité de Maastricht, la monnaie unique cristallise les maux européens. La promesse originelle de prospérité a laissé la place à la déception. Pas étonnant que le débat sur une sortie de l'euro s'invite dans la campagne présidentielle, à l'heure où le chômage reste au plus haut et que le pouvoir d'achat des Français se délite. Incarnation d'une Europe accusée d'être sourde au désarroi des peuples en se focalisant sur la maîtrise de l'inflation et la rigueur budgétaire, l'euro est pour certains la bête à abattre. Mais en sortir, c'est le grand saut dans l'inconnu. Et le coût serait phénomenal.

UNE SORTIE À L'AVEUGLETTE

Contrairement à la sortie de l'Union européenne (UE), encadrée par l'article 50 du traité de l'Union européenne, aucun texte ne flèche l'abandon de l'euro. « Nous avons prévu le mariage, pas le divorce », résume Christian de Boissieu, professeur à Panthéon-Sorbonne. Mais un retour au franc « est techniquement envisageable », note Jézabel Couppey-Soubeyran, du CEPII, principal centre français d'étude en économie internationale. Ce serait coûteux (frapper des pièces, réimprimer des billets) et complexe (gérer la volatilité des taux de change).

LE RETOUR AU FRANC POUR RETROUVER DE LA COMPÉTITIVITÉ...

L'intérêt d'une sortie de l'euro est de récupérer la souveraineté monétaire pour rendre de la compétitivité aux entreprises tricolores. « Revenir au franc, c'est pour faire une dévaluation massive : - 50 %, - 60 % par rapport à l'euro », estime Christian de Boissieu. Avec son franc bas, la France retrouverait du punch. « L'opération peut servir de base à un renouveau industriel à condition qu'il soit organisé », note Henri Sterdyniak, directeur à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

... MAIS LE CERCLE VICIEUX DES DÉVALUATIONS

Dévaluer sa monnaie rend plus chère l'importation des produits, provoquant de l'inflation. « Nos entreprises produisent en achetant de l'énergie et des produits intermédiaires à l'étranger, rappelle Jézabel Couppey-Soubeyran. L'inflation mangerait la compétitivité que la France se serait donnée en laissant filer sa monnaie. Le raisonnement ne fait pas le net entre ce qu'on gagne (un peu) et ce qu'on perd (beaucoup). » Seule solution ? Dévaluer encore. Un cercle vicieux.

LE MUR DE LA DETTE

Soixante pour cent de la dette tricolore (2 160 Mds €) sont détenus à l'étranger. Peu de chances que les créanciers se laissent payer avec une monnaie dévaluée. En perspective : « d'interminables litiges devant les tribunaux », annonce Henri Sterdyniak. Sans oublier les intérêts de cette dette : la Banque de France a calculé que la charge augmenterait de 30 Mds € par an. Autre peine, les futurs prêts demandés par le Trésor français s'envoleraient avec des « primes de risques » réévaluées. L'équation budgétaire, déjà compliquée, deviendrait insoluble. Coupe dans les dépenses et/ou hausse d'impôts seraient inévitables.

LE SPECTRE D'UNE FUITE DES CAPITAUX

Le pays, jugé moins fiable économiquement avec une dette alourdie, attirerait moins les capitaux étrangers. Et le passage à un franc plus faible que l'euro serait synonyme de fonte – en valeur – des dépôts dans les banques françaises. Comme lors de la crise argentine *(lire page 3)*, certains Français seraient alors tentés de placer leurs avoirs à l'étranger. Enfin, la France ne serait pas à l'abri d'une attaque spéculative sur sa monnaie.

LES MÉNAGES EN PREMIÈRE LIGNE

Avec des biens importés qui tireraient tous les prix vers le haut, le franc entraînerait un choc inflationniste « de 4 à 5 % dans l'Hexagone », prédit Henri Sterdyniak. Il faudrait alors convaincre les Français « d'accepter une situation de guerre avec perte de pouvoir d'achat et renonciation à l'achat de biens étrangers ». Fragilisées, les banques réduiraient leurs crédits aux entreprises et aux particuliers. Et à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés puisqu'ils sont corrélés aux emprunts d'État.

PAS DE SORTIE MAIS UNE REFONTE DE L'EURO

« Beaucoup d'économistes s'accordent sur le fait que l'euro n'a pas été un immense succès, mais le quitter serait une folie », résume Jean-Hervé Lorenzi, le président du Cercle des économistes. Selon Henri Sterdyniak, la question est tranchée : « Sortir, c'est un risque épouvantable qu'un pays comme la France, qui n'est pas dans une situation tragique, ne peut pas prendre. » Jézabel Couppey-Soubeyran plaide pour un maintien dans l'euro assorti « de choix institutionnels majeurs : création d'un budget et d'un impôt européen ». Bref, plus de fédéralisme.

Le roi est nu

L'euro est victime d'une injustice. Avant lui, l'économie française était ballottée au gré des turbulences du dollar et des cours du pétrole. L'inflation, cette maladie oubliée, grignotait sans relâche le pouvoir d'achat des Français. L'Euro a amené la stabilité monétaire et installé durablement notre pays dans le club des grandes puissances. Mais l'euro est un roi nu. Seul symbole concret de l'Union européenne, il cristallise sur son nom toutes les lacunes de la politique communautaire. Le problème, en réalité, n'est pas la destruction de l'euro mais la construction de l'Europe.

L'ÉDITO DE FRÉDÉRIC VÉZARD
@FVEZARD

LES REPÈRES

7 FÉVRIER 1992
Le traité de Maastricht oblige la plupart des États de l'UE à adopter l'euro dès qu'ils respectent certains critères monétaires et budgétaires, dits de convergence.

1er JANVIER 1999
L'euro devient officiellement notre monnaie. Mais le franc continue d'exister.

1er JANVIER 2002
Les pièces et les billets en euros sont introduits dans 12 États européens, dont la France.

INTERACTIF www.leparisien.fr
Comparez les programmes des candidats

LES PROPOSITIONS DES

JEAN-LUC MÉLENCHON

Sur l'Europe monétaire, les Insoumis ont un « plan A » et un « plan B ». Dans le premier cas : garder l'euro et réformer le système monétaire européen (SME) (contrôle politique sur la BCE, qui pourra racheter de la dette nationale, fin de la priorité à la faible inflation...). Le plan B implique pour la France de « reprendre sa souveraineté monétaire » et de négocier un nouveau SME.

BENOÎT HAMON

Le candidat PS n'envisage pas l'Europe sans l'euro, « source de puissance internationale et d'attractivité pour les économies européennes » et de « stabilité » pour le commerce. Mais il juge l'union monétaire incomplète et propose de faire évoluer la BCE pour qu'elle puisse financer directement la dette des États, avec un budget de la zone euro pour intervenir « solidairement en cas de coups durs ».

EMMANUEL MACRON

Pour lui, sortir de l'euro, « c'est organiser le chaos financier et nous affaiblir au lieu de préparer l'avenir en renforçant notre économie et en faisant de l'Europe une arme de souveraineté ». Ce serait aussi faire « la politique de M. Poutine ». Le candidat d'En marche veut faire de l'investissement sa priorité pour la zone euro « pour soutenir l'activité et retrouver le chemin de la croissance ».

SÉRIE 1/9

A neuf semaines du premier tour de la présidentielle, notre journal commence la publication d'une série de dossiers sur les grands enjeux de la campagne et les préoccupations des Français. Paie-t-on trop d'impôts ? Faut-il supprimer des fonctionnaires ? Doit-on instaurer la dégressivité des allocations chômage ? Construire des places de prison ? Comment garantir l'honnêteté des hommes politiques ? Chaque lundi, nous ferons le point sur un thème, avec notamment un reportage et la position des principaux candidats sur le sujet.

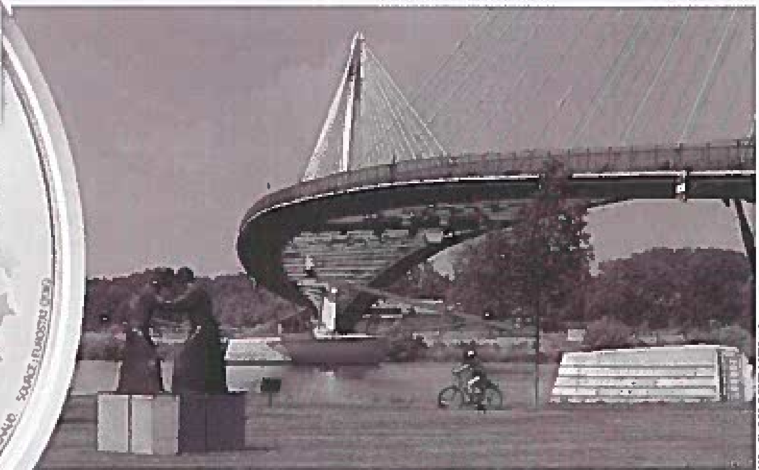

Strasbourg (Bas-Rhin). La passerelle du jardin des Deux-Rives relie la France à l'Allemagne. Pour les habitants qui vont faire leurs courses de l'autre côté du pont, « la monnaie unique, c'est hyper pratique ».

« Ce serait une aberration »

Rémi, *un commercial de 42 ans, habitant de Strasbourg*

DE NOTRE CORRESPONDANT À STRASBOURG (BAS-RHIN), MARTIN ANTOINE

S'IL Y A UN LIEU à Strasbourg qui symbolise l'Europe et la fraternité franco-allemande, c'est bien le jardin des Deux-Rives. Ce parc transfrontalier a un pied en France et l'autre en Allemagne grâce à une passerelle qui relie les deux pays. Mercredi, les promeneurs étaient de sortie en cette journée douce pour la saison.

Comme Elodie, les bras chargés de grands sacs. « Je reviens de Kehl avec des couches, des produits de beauté et du dentifrice », explique-t-elle. A l'instar de cette maman de 31 ans, nombreux sont les Strasbourgeois à se rendre dans la ville allemande voisine pour acheter des articles à meilleurs prix outre-Rhin. « La monnaie unique, c'est hyper pratique. Je me vois mal aller au bureau de change avant d'aller faire mes achats » sourit-elle. Etudiant de 20 ans, Kevin était trop petit pour se souvenir du franc. « Mais il me semble important d'avoir notre propre devise pour porter les valeurs de notre pays comme les Anglais le font avec la livre », estime celui qui a déjà fait son choix pour la présidentielle.

COÛT DE LA VIE

Revenir en arrière ? Rémi, un commercial de 42 ans qui traverse la frontière pour acheter des cigarettes, ne l'imagine pas. « L'abandon de l'euro serait une aberration. La proposition de Marine Le Pen a des airs de relents patriotiques dépassés », assène-t-il. Même s'il garde un souvenir mitigé de l'arrivée de cette devise en 2002 : « Les commerçants en ont profité pour faire gonfler les prix. » Un avis partagé par Geneviève. « Depuis l'arrivée de l'euro, les prix des produits de première nécessité ont triplé », assure cette joggeuse. Et la sexagénaire de confier son idée : « Comme beaucoup d'Alsaciens, je suis très attachée à ma région. Elle est riche, alors pourquoi ne pas envisager une monnaie utilisable uniquement sur nos terres pour faire baisser les prix ? »

Un coût de la vie plus cher avec l'euro ? François, professeur de français en Allemagne, balaie cette accusation et rejette la proposition de la candidate FN. « En tout cas, pour rémunérer ses assistants parlementaires, Marine Le Pen était bien contente de trouver des euros ! » sourit-il, alors que l'eurodéputée est soupçonnée d'avoir fictivement employé son garde du corps comme assistant au Parlement européen.

> **REVENIR AU FRANC, C'EST POUR FAIRE UNE DÉVALUATION MASSIVE : -50 %, -60 % PAR RAPPORT À L'EURO**
>
> CHRISTIAN DE BOISSIEU, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

Les marchés s'agitent déjà

DANS LE JARGON des marchés financier, on l'appelle le « spread ». Un nom barbare pour désigner l'écart entre le taux de l'obligation d'Etat à dix ans de la France et celui de l'Allemagne. Il mesure la pénalité avec laquelle notre pays emprunte par rapport à l'Allemagne, qui fait figure d'étalon. C'est en quelque sorte l'indice de crédibilité de la France aux yeux des marchés. Dès l'élection à la Maison-Blanche de Donald Trump, le 8 novembre 2016, ce spread s'est nettement creusé, passant de 0,3 à 0,5 point. Pourquoi ? Sa victoire a rendu crédible, auprès des investisseurs étrangers, l'hypothèse d'un succès de Marine Le Pen à l'élection présidentielle française. A la clé : une sortie de l'euro et l'effondrement de la valeur de la dette tricolore. Un scénario d'autant plus envisagé qu'une expression a été créée : le « spread Le Pen ». Le « Financial Times » y a même consacré plusieurs articles le 7 février. Depuis, l'écart entre les taux d'emprunt français et allemand a bondi à 77 points de base, son plus haut niveau depuis novembre 2012. Désormais, quand Berlin se finance à dix ans à 0,36 %, l'Hexagone doit emprunter à 1,13 %.

M.PE.

CANDIDATS

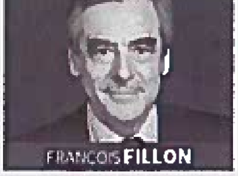

Pas question pour le candidat LR de sortir de l'euro : son principal objectif est de conquérir l'indépendance de la monnaie unique vis-à-vis du dollar. « D'ici dix ans, l'euro devra devenir une monnaie de réserve et de règlement à l'égal du dollar », précise-t-il dans son programme. Il veut aussi « créer une convergence dans les politiques budgétaires et fiscales européennes ».

Si la candidate du FN a chassé le mot euro de son programme en ligne, le « rétablissement de la monnaie nationale » demeure toujours au cœur du projet frontiste, dans son chapitre « Une France prospère ». Cette sortie de la monnaie commune serait, selon le programme présenté par Marine Le Pen, plus « adaptée à notre économie » et le « levier de notre compétitivité ».

En Argentine, le douloureux souvenir de la crise

DES MAGASINS PILLÉS, des files d'attente interminables devant les banques, un président qui s'échappe du palais présidentiel en hélicoptère... Les images de la crise de 2001 restent douloureusement vivaces en Argentine, dernier pays à avoir connu un bouleversement monétaire. « C'était terrible. J'avais monté mon entreprise de dessin industriel, on se portait très bien. Mais les commandes ont fortement baissé. Je n'avais plus de réserves, j'ai vendu les machines et fais faillite », se souvient Federico, alors âgé de 27 ans.

Il s'était lancé dans les années 1990, en pleine période de croissance. A l'époque, pour limiter l'inflation galopante, un peso vaut un dollar. Mais cet ancrage à la monnaie américaine rend l'Argentine vulnérable aux soubresauts de l'économie mondiale. Et avec un peso clairement surévalué, les entreprises perdent en compétitivité. Les exportations plongent. En 1999, le pays entre en récession.

DÉVALUATION

Anticipant la débâcle, les entreprises placent leurs capitaux à l'étranger. C'est la fuite en avant. Afin de freiner l'hémorragie, le gouvernement décrète fin 2001 une limite aux retraits bancaires et traduit automatiquement les comptes libellés en dollars en pesos... qui perdent chaque jour de la valeur. « Avec mon mari, on avait 8 000 $ à la banque. Quand on nous a autorisés à les retirer, on nous a donné 8 000 pesos qui ne valaient plus grand-chose. On a dû repartir de zéro », se souvient Marisa, 44 ans. « La dévaluation du peso s'est élevée à 75 % », souligne l'économiste José Luis Espert. Avec la crise, le produit intérieur brut chute de dix points, plus de la moitié du pays bascule dans la pauvreté, l'Etat se déclare en défaut de paiement et la parité peso-dollar est levée. « Ça a été dur. On mangeait des produits à base de farine, peu de viande, se souvient Elena, 80 ans. Nous, les Argentins, on est habitués aux crises. Mais si les Français perdent leur stabilité financière... j'espère qu'ils savent se débrouiller face au chaos. »

DE NOTRE CORRESPONDANTE À BUENOS AIRES, FLORA GENOUX

Médiapart du 19/02/2017

Assurance-chômage: l'inconnue politique facilite le dialogue entre syndicats et patronat

Patronat et syndicats rouvrent la négociation sur l'assurance-chômage. L'incertitude politique qui entoure l'élection présidentielle précipite ces retrouvailles. Car certains candidats, comme Emmanuel Macron qui veut étatiser le régime, donnent des sueurs froides aux partenaires sociaux.

C'était la dernière grande négociation sociale du quinquennat Hollande et ce fut un fiasco tonitruant. Le 16 juin dernier, dans un contexte très tendu, en pleine mobilisation contre la loi sur le travail, syndicats et patronat échouaient à refondre les règles de l'Unedic, l'organisme paritaire en charge de l'assurance-chômage, en proie à un déficit et une dette record (un déficit annuel de plus de 4 milliards d'euros et une dette de plus de 30 milliards). Ils renvoyaient la patate chaude au gouvernement de Manuel Valls qui, plutôt que de s'aventurer sur un terrain miné et complexe, prorogeait l'actuelle convention Unedic non sans espérer que les "partenaires sociaux" se remettent autour de la table.

Huit mois plus tard, l'improbable se réalise. Les huit organisations patronales (Medef, UPA, CGPME) et syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) ont rouvert cette semaine les discussions. Elles se donnent six semaines pour bâtir un accord là où elles ont échoué après des mois de négociations impossibles ! *« C'est la négo la plus express qu'on ait jamais connue à l'Unedic ! »*, note sans rire Denis Gravouil, le négociateur de la CGT. Le calendrier est ultra-serré. Quatre séances sont prévues : les 7, 14, 23 et 28 mars. Ce qui laisse ensuite un gros mois au gouvernement sortant pour homologuer un éventuel accord avant le premier tour de l'élection présidentielle. C'est en grande partie l'approche de cette échéance électorale qui a précipité les retrouvailles. Ou plutôt les incertitudes qui l'entourent.

« Cela fait près de trois mois qu'on se revoyait dans l'espoir de rouvrir le débat mais il n'y avait aucun empressement de la part du Medef qui, rappelons-le, était à l'origine de la rupture. C'est parce qu'ils sont orphelins de leur candidat, Fillon, qui dégringole depuis trois semaines et qu'ils ont peur de se faire déposséder de l'assurance-chômage par Macron que le

conseil exécutif du Medef a fini par voter en faveur de la reprise de la négociation », analyse le négociateur de Force ouvrière (FO), Michel Beaugas.

« Le Medef est très divisé. D'un côté, une ligne dure qui veut en finir avec le paritarisme, de l'autre, une ligne plus sociale qui tient à ce modèle de gestion. S'ils ont réussi à dépasser leurs divisions internes et à s'entendre pour donner un mandat à leur négociateur, c'est très certainement lié au contexte électoral », abonde François Hommeril, le numéro un du syndicat de l'encadrement, la CFE-CGC. *« C'est vrai que le phénomène qui est train de se produire avec Fillon et que le programme d'un candidat comme Macron ont pu en rendre certains plus raisonnables au Medef »*, lâche à son tour Patrick Liebus, le chef de file de l'UPA, l'organisation patronale des artisans et commerçants, qui – fait inédit – avait claqué en 2016 la porte des négociations sur l'assurance-chômage, dès la première séance pour protester contre la réforme de la représentativité patronale.

À deux mois du premier tour de la présidentielle, où la droite s'interroge encore sur son candidat empêtré dans de graves ennuis judiciaires et où certains candidats, principalement l'ancien ministre de l'économie Emmanuel Macron, affichent le souhait d'en finir avec *« le paritarisme à la papa »* et de nationaliser l'Unedic, l'inquiétude est de mise côté patronal. *« Ce que nous avons décidé (...) après de nombreuses semaines de réflexion interne, c'est qu'il fallait garder la main sur la gestion paritaire de l'assurance-chômage (...) Globalement, nous ne sommes pas persuadés que les politiques fassent mieux que nous »*, a déclaré mardi Pierre Gattaz. Le patron du Medef a ciblé en particulier le projet du candidat d'En Marche !, *« pas convaincu du tout »* par ses propositions d'augmenter la CSG de 1,7 point pour supprimer les cotisations maladie et chômage, et de confier la gestion de l'Unedic à l'État.

« Oui, l'incertitude politique joue mais ce n'est pas l'agenda politique qui nous motive. C'est avant tout la situation de l'Unedic qui nous oblige à prendre nos responsabilités », dit à Mediapart Alexandre Saubot. Président de l'influente Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), chef du pôle social du Medef et candidat à la succession de Pierre Gattaz, il a fini par convaincre en interne de rouvrir la négociation et de porter la voix patronale.

Emmanuel Macron donne aujourd'hui des sueurs froides au Medef en portant la solution la plus radicale : étatiser le régime, l'étendre à tous les actifs, aux démissionnaires et aux indépendants, micro-entrepreneurs qui aujourd'hui ne touchent pas le chômage, instaurer un malus sur les contrats courts, soit des dépenses en plus, financées par de nouvelles cotisations, sans que le patronat n'ait son mot à dire.

François Fillon, sur lequel misait une large partie du Medef, ne remet pas en cause la gestion paritaire. Mais il demande aux organisations patronales et syndicales de purger drastiquement le régime avant la fin décembre 2017 pour réaliser au moins dix milliards d'économies à coup de dégressivité des allocations chômage et de sanctions envers les chômeurs, faute de quoi il reprendrait la main et passerait en force.

À gauche, cela reste flou mais Benoît Hamon comme Jean-Luc Mélenchon veulent maintenir la gestion paritaire du régime à ceci près que le candidat de la France insoumise étendrait le régime comme Emmanuel Macron aux indépendants et aux démissionnaires. Marine Le Pen, elle, ne consacre pas une ligne de son programme à l'Unedic.

Un texte déjà ficelé en tête-à-tête entre le Medef et la CFDT ?

« On doit montrer que le paritarisme, même si parfois ça coince, ça marche en France, que les partenaires sociaux sont capables de tenir l'équilibre budgétaire et les réformes », s'alarme de son côté Patrick Liebus. Le patron de l'UPA attend de pied ferme les différents candidats pour leur réaffirmer l'importance du paritarisme. Il a vu une députée LR proche de Fillon, Isabelle Le Callennec, Éric Ciotti à défaut de Fillon. Il doit voir Mélenchon et aussi Le Pen : *« Le FN m'a contacté. Je suis obligé de les rencontrer car ils ont mis le paquet sur les TPE-PME et nombre d'artisans et commerçants ont succombé à leurs discours à ma grande inquiétude. »*

Il n'a eu aucun contact en revanche avec les équipes de Macron et s'impatiente : *« Étendre l'assurance-chômage aux indépendants, c'est nous couler. Pour bénéficier de l'assurance-chômage, il faut cotiser et pour cotiser, il faut faire des bénéfices. Et on n'y arrive déjà pas ! »* Il veut croire que *« celui qui accédera à l'Élysée n'osera pas s'en prendre au système d'assurance-chômage au risque de mettre du monde dans la rue et d'embraser le pays ».*

Les syndicats de salariés aussi sont tous unanimes pour conserver la main sur un pan majeur du paritarisme qu'ils co-dirigent depuis près de soixante ans avec le patronat et clouer au pilori un projet en particulier, celui d'Emmanuel Macron, dont ils ne voient qu'une éventuelle bonne mesure : la taxation des contrats courts. *« Je préfère négocier maintenant pour mettre à l'abri le paritarisme et l'assurance-chômage au moins pour les deux prochaines années* [les réformes ont lieu tous les deux ans – ndlr] *»*, lance Michel Beaugas de FO.

« Les candidats comme Macron n'attendent que cela : que les partenaires sociaux soient incapables de réformer et tenir le régime pour passer en force et démanteler notre protection sociale. Même si le paritarisme n'est pas parfait, que le patronat l'emporte sur nous avec son droit de veto, on doit le préserver », renchérit Denis Gravouil de la CGT.

François Hommeril de la CFE-CGC ne dit pas autre chose : *« Quand Macron affirme : "J'étatise le système", c'est une autre façon de dire "je le privatise". Il nous prend pour des c... ! Aujourd'hui, dans le régime assurantiel de l'Unedic, techniciens, agents de maîtrise et cadres contribuent pour 40 % aux ressources de l'Unedic et ils n'en consomment que 15 %. C'est cela la solidarité nationale, les fondements de notre société ! Macron balaie cela. Son discours est malhonnête. Il veut verser un minimum à tout le monde, une sorte de RSA du chômeur et renvoyer chacun vers l'assurantiel privé. »*

Mais les divergences restent de taille entre syndicats et patronat. Il y a huit mois, les syndicats proposaient essentiellement des hausses de cotisations (taxation de tous les contrats courts, bonus-malus favorisant les comportements vertueux des entreprises, hausse des plafonnements des cotisations…). Côté patronal, on excluait toute *« hausse globale des cotisations »*. Aujourd'hui, les positions n'ont pas changé même si le front syndical est désuni. Le texte de départ n'a pas encore été envoyé aux syndicats. Il devrait l'être d'ici la fin de semaine prochaine ou au début de la suivante. Mais il demeure une certitude : le Medef, pour faire des économies de dépenses, a toujours le projet de rogner sur les droits des chômeurs.

Limiter les avantages des seniors, renforcer les contrôles sur l'effectivité de la recherche d'emploi, revoir le calcul des allocations, faire varier la durée des droits selon le niveau du chômage… autant de pistes toujours à l'étude. *« Nous n'avons pas de tabou mais une ligne rouge : pas d'augmentation du coût des cotisations, pas parce que c'est un dogme mais parce que cela détruit des emplois »*, avance Alexandre Saubot à Mediapart. Le chef de file du

Medef à l'Unedic cite un exemple parmi d'autres pour *« ramener de l'équité en faisant des économies »* : aligner vers le bas la durée maximale d'indemnisation des plus de 50 ans qui bénéficient de règles plus protectrices du fait de leur âge sur celle des moins de 50 ans. *« Aujourd'hui, la probabilité est la même de trouver un emploi à 51 ou à 49 ans mais quand il s'agit de toucher les allocations-chômage, le demandeur d'emploi de 49 ans a droit à deux ans de chômage, celui de 51 ans à trois. Ce n'est pas équitable. »*

Un compromis est-il possible en un temps aussi restreint avec des visions aussi différentes et alors que le sujet d'achoppement reste la taxation des contrats courts ? Pour FO et la CGT, ce sera très difficile. FO défend un système de bonus-malus selon que l'entreprise emploie moins ou plus de 20 % de CDD et la CGT, une surcotisation sur les contrats courts. Contacté, la CFDT n'a pas retourné nos appels mais la numéro deux, Véronique Descacq, a laissé entendre dans *Les Échos* une position plus souple qu'il y a huit mois : elle n'exige plus une surtaxation des contrats courts mais propose un barème de cotisations dégressif selon la durée des contrats.

« Nous sommes sortis de l'oukase de la taxation », se réjouit Alexandre Saubot qui devra néanmoins surmonter les divisions dans son camp. Le texte de départ pourrait ainsi comporter un mécanisme *« incitatif »*, expérimenté uniquement dans quelques branches, les plus accros aux contrats courts comme l'hôtellerie-restauration, le BTP, le médico-social. D'aucuns parlent d'un texte déjà ficelé en tête-à-tête entre le Medef et la CFDT, l'alliée de toutes les réformes du gouvernement.

« Le Medef n'aurait pas pris le risque de se relancer dans la négociation sans l'assurance d'un débouché. Saubot joue sa campagne à la tête du Medef », pointe Denis Gravouil de la CGT. François Hommeril de la CFE-CGC aussi a eu *« vent de ce bruit »* : *« Que le Medef ait pris des engagements, des garanties avant la négociation avec la CFDT, cela ne me choquerait pas si c'est un bon compromis et que ça permet de débloquer la sortie. On le fait tous sur d'autres sujets. La CFDT est aussi en position de force, le gouvernement lui doit beaucoup avec la loi sur le travail. »*

Rachida El Azzouzi

Acteurs Publics du 20/02/2017

La procédure de recueil des signalements des fonctionnaires lanceurs d'alerte est formalisée

- **Un projet de décret qui sera présenté aux organisations syndicales mercredi 22 février vient préciser la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte de la fonction publique. Aucun délai n'est néanmoins fixé pour imposer aux organismes concernés de se prononcer sur la recevabilité des "alertes".**

Si la fonction publique française regorge de lanceurs d'alerte, à l'instar de l'agent des renseignements américains Edward Snowden, les voilà fixés sur les démarches de signalement qu'ils pourront désormais accomplir. Un projet de décret, qui sera discuté avec les organisations syndicales mercredi 22 février et qu'*Acteurs publics* s'est procuré, précise en effet le contenu de la procédure de recueil des *"alertes"* des agents publics concernant la dénonciation de crimes, délits ou encore de conflits d'intérêts.

La discussion de ce texte s'inscrit dans la droite ligne de la loi dite Sapin II, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. Promulguée le 9 décembre 2016, celle-ci prévoyait que les conditions de recueil des signalements soient fixées par décret et ce pour les personnes morales de droit public et de droit privé *"d'au moins 50 agents ou salariés"*, pour les administrations de l'État, les communes de plus de 10 000 habitants et les intercommunalités dont elles sont membres, les départements ou encore les régions.

Pas de délai de recevabilité

Dans le détail, le projet de décret stipule que, successivement, le lanceur d'alerte adresse son signalement à son supérieur hiérarchique, à son employeur ou à son référent, fournit les éléments de nature *"à étayer son signalement lorsqu'il dispose de tels éléments"* et les éléments *"nécessaires à son identification"*.

L'organisme concerné devra, quant à lui, *"informer"* le lanceur d'alerte de la réception de son signalement, *"garantir la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits objets du signalement et des personnes visées"*. La procédure doit également préciser les dispositions prises par l'organisme *"pour détruire les éléments constitutifs du dossier de signalement lorsqu'aucune suite n'y a été donnée"*.

Pour autant, le décret ne fixe pas de délai qui s'imposerait à l'organisme pour se prononcer sur la recevabilité de tel ou tel signalement *"compte tenu de la multiplicité*

des situations possibles", précise le rapport de présentation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Il appartient en revanche à l'organisme de préciser un délai *"prévisible"* et *"raisonnable"* qui pourra *"varier selon le contenu du signalement et des investigations nécessaires pour en vérifier le bien-fondé"*, ajoutent les services du ministère de la Fonction publique.

Un référent actif

Des précisions sont en outre apportées sur les modalités de désignation du référent, auquel le fonctionnaire peut, par exemple, porter son signalement. Soumis à l'obligation de confidentialité, celui-ci peut être choisi au sein de l'organisation concernée par le signalement ou *"lui être extérieur"*. Pour autant, le référent *"lanceur d'alerte"*, comme le nomment les services du ministère de la Fonction publique, ne doit pas *"uniquement"* assurer la transmission du signalement mais bien être un *"acteur utile"* de son traitement.

Le projet de texte prévoit également que les fonctions de *"référent lanceur d'alerte"* peuvent être exercées par le référent déontologue. Institué par la loi relative à la déontologie des fonctionnaires du 20 avril 2016, ce dernier est chargé d'apporter aux agents qui le souhaitent *"tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques dans la fonction publique"*

Du chemin doit encore être parcouru avant que les dispositions du projet de décret entrent en vigueur. Celui-ci doit être examiné par une formation spécialisée du conseil commun de la fonction publique le 28 février et par son assemblée plénière, le 6 mars prochain. Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et le Conseil d'État rendront ensuite leur avis sur le texte. Le présent décret doit *in fine* entrer en vigueur *"le premier jour du sixième mois suivant sa publication au Journal officiel"*.

Quelle publicité pour l'alerte ?

Pour rappel, la loi du 9 décembre 2016 "Sapin II" prévoit qu'en l'absence de *"diligences"* de son supérieur, de son employeur ou du référent, le lanceur d'alerte pourra saisir l'autorité judiciaire ou l'autorité administrative. À défaut de traitement par l'organisme concemé dans un délai de trois mois, *"le signalement peut être rendu public"*, précise la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Néanmoins, en cas de *"danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles*", comme le précise le texte, le lanceur d'alerte peut tout bonnement court-circuiter son administration, en portant directement le signalement à l'autorité judiciaire ou administrative et, dans ces conditions, le rendre public.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 20/02/2017

Chercheurs et décideurs publics, un mariage encore non consommé

Comme un refrain et sans fléchir, deux mois après le sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) organisé à Paris, les tenants de la démocratie participative exhortent le monde de la recherche à irriguer les décisions publiques. Les chercheurs français ne sont pourtant pas les mieux placés pour ouvrir la voie.

Huit ans durant, chaque vendredi matin pendant deux heures, l'ex-Président américain Barack Obama a reçu son secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur. Pour échanger sur les avancées de la recherche et jeter des ponts entre les travaux menés et les décisions politiques à venir. Car en eux-mêmes, *"les décideurs politiques ne sont pas les mieux placés pour poser les bonnes questions et connaître les problèmes auxquels ils doivent apporter des réponses"*, a estimé Stefaan Verhulst, responsable du département "Recherche" à TheGovLab, aux États-Unis, à l'occasion du sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) organisé sous présidence française, à Paris, du 7 au 9 décembre. L'occasion d'un bouillonnement de neurones et d'un foisonnement d'échanges entre chercheurs, société civile et décideurs publics.
Pour voir quelles politiques fonctionnent et ne fonctionnent pas, le "Lab" dispose d'un réseau de recherche rassemblant 12 organisations de chercheurs pluridisciplinaires, allant de l'ingénieur au politiste. *"Nous avons des laboratoires vivants et cela nous permet de rectifier le tir"*, explique Stefaan Verhulst. Grâce à une plate-forme d'échanges entre chercheurs, 600 recherches portant sur le gouvernement ouvert sont actuellement menées. TheGovLab se paie même le luxe d'adresser aux décideurs politiques les 10 documents les plus importants à maîtriser avant de lancer une politique publique, dans lesquels figurent des analyses en termes d'économie du comportement, mais aussi nombre de ressources et données.

Une recherche fondée sur les données

"Souvent, le « gouvernement ouvert » est décrit comme une voie à suivre, une foi, reprend Stefaan Verhulst. *Nous, nous voulons nous fonder sur des données et nous prônons l'ouverture pour nous éloigner de l'idéologie qui existe autour du concept de gouvernement ouvert."* Loin de constituer une conversation de salon, l'"open gov'", lancé en 2011 par Barack Obama, veut puiser ses racines autant dans la vie quotidienne que dans les derniers résultats de la recherche, avec l'ambition de produire une décision politique consciente des enjeux du moment.

Une philosophie ou un art de gouverner fort éloignés de la pratique française, où élus et administration connaissent très peu la recherche, ses valeurs et ses méthodes. Pire, selon Loïc Blondiaux, professeur de sciences politiques à la Sorbonne, *"il existe une forme de mépris des décideurs à l'égard des chercheurs, qui pourtant aident la société complexe contemporaine à travailler"*.

"Notre architecture politique repose sur le fait qu'une fois que le peuple vous a donné un mandat, vous appliquez les mesures que vous décidez vous-même", a complété Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur, lors d'une table ronde consacrée au rôle de la recherche pour revitaliser la démocratie. *"Cela tient au mode de formation de nos élites, administratives et politiques, passées par de grandes écoles qui n'apprennent absolument pas la recherche, sauf Polytechnique avec les sciences dures."* Ainsi, *"vous arrivez au plus haut sans avoir aucune idée des apports de la recherche"*, dénonce Thierry Mandon, qui plaide pour une plus grande intégration des docteurs dans l'administration afin de diversifier les profils.

Vers une ENA 4.0 ?

Fin connaisseur du sujet, l'ancien secrétaire d'État à la Réforme de l'État voudrait voir évoluer l'enseignement à l'École nationale d'administration (ENA), pour en faire *"un enseignement 4.0 qui acculturerait beaucoup mieux les futurs dirigeants aux apports de la recherche"*. Il estime que si l'on transformait l'ENA en une université de la recherche en matière de politiques publiques, *"on rendrait un grand service au rapprochement entre recherche et décision publique"*.

Mais ce mariage de raison aura-t-il véritablement des chances d'être réussi ? À l'heure actuelle, dans notre pays, les travaux de recherche sur la modernisation de l'action publique ne sont pas légion et leur exploitation laisse largement à désirer. Au début des années 1970, avec le sociologue des organisations Michel Crozier, la France était pourtant à la pointe de la réflexion sur la modernisation de l'action publique. Une époque révolue depuis la pénétration du numérique, avait sévèrement jugé le secrétaire d'État à la Recherche au mois d'octobre, lors d'une opération "Ministère ouvert".

Certes, des équipes de qualité travaillent dans les universités sur la participation citoyenne. Mais la "puissance de feu" n'est pas suffisante et il est urgent que les chercheurs problématisent le gouvernement ouvert en prenant davantage en main cette question. *"Ils problématiseront en sortant des strictes limites qui nous sont présentées sur les fondements du PGO, à savoir, un partenariat créé aux États-Unis pour promouvoir la démocratie"*, avait prévenu à cette occasion Françoise Thibault, directrice de l'Alliance Athéna (alliance des recherches en sciences humaines et sociales).

Études d'impact et débats d'orientation

Au-delà de la publication des données elles-mêmes, les universitaires doivent encore développer la recherche sur les usages et les dispositifs de médiation, car ce n'est pas parce que des données sont produites qu'elles sont comprises, utilisées et retravaillées. Et pour que l'administration intègre davantage ces pratiques, avait ajouté Françoise Thibault, *"il n'est plus question d'écrire des fiches sur les travaux de tel chercheur et de les remettre à son directeur d'administration. Il faut désormais organiser de vrais moments d'échanges, de dialogue et d'interaction entre les fonctionnaires et les chercheurs"*.

Pour en finir avec la *"fabrique autoritaire"* de la décision, Thierry Mandon a son idée : d'abord, ne pas aller trop vite et repenser la séquence qui sépare l'idée de sa transcription en décision. Puis créer des moments de consultation ou d'association des chercheurs. Cela peut se bâtir à partir de deux outils : l'étude d'impact préalable et les débats d'orientation avant les décisions. *"Cette étape d'étude d'impact est actuellement quasi-inexistante, réalisée la nuit précédant le dépôt d'un texte au Parlement*, décrit le secrétaire d'État. *Commençons par identifier des hypothèses, évaluer les alternatives avant de passer le temps nécessaire à légitimer la proposition qui est faite."*

Sur des textes significatifs, Thierry Mandon l'assène : *"Il n'est pas possible de dévoiler les textes en lisant* Le Figaro, Les Échos *ou* Le Parisien. *Comme pour la loi « Travail »"*, lâche-t-il incriminant directement sa collègue au gouvernement, Myriam El Khomri. Selon lui, cinq mois avant le dépôt du texte, *"il devrait y avoir un débat d'orientation législative qui porterait sur les intentions du gouvernement. Dans les 36 000 communes de France, il existe déjà un débat d'orientation budgétaire !"*

C'est précisément ce débat qui obligera le politique à étayer ses intentions et servira d'alerte auprès de la société, comme une invitation à rentrer dans le processus de consultation en cours. Au Royaume-Uni, le fondateur de l'OpenDataCoop, Tim Davies, pratique justement la recherche appliquée de manière quotidienne, au moyen de tests réitérés sur d'importants panels. *"Mais il faut que cela soit encadré dans la recherche plus fondamentale pour savoir quels sont les objectifs que l'on vise"*, précise-t-il.

Ne pas refaire les mêmes erreurs

Son laboratoire a pour ambition de *"construire une infrastructure de la redevabilité, de la reddition de comptes et du contrôle"*. Pas toujours simple, même outre-Manche, où le secret demeure encore autour des décisions budgétaires. *"Quand il s'agit de faire des économies, nous ne connaissons pas les méthodes de calcul et les gouvernements successifs ne sont pas prêts à rendre transparentes ces données"*, relève Tim Davies.

Chez nous, la 27e Région, laboratoire français qui vise à insuffler l'innovation au sein des politiques publiques, monte des programmes de "recherche action", notamment en direction des collectivités locales, avec pour but de tester de nouvelles façons de

concevoir leurs décisions. *"Nous montons une équipe de recherche en association avec les agents publics et les citoyens. Il est crucial de réenchanter la chose publique. Notamment après la période de* new public management *qui s'est traduite notamment par la RGPP* [Révision générale des politiques publiques, mise en œuvre sous le quinquennat Sarkozy, ndlr]", illustre la chercheuse Anna Lochard.

Ce lien avec le terrain est d'autant plus crucial que le monde de la recherche veut à tout prix éviter de manquer de recul et ainsi de *"refaire les mêmes erreurs qu'à l'époque de la montée en puissance du* new public management". Anna Lochard prévient : *"Attention à l'« innovation washing" » ! Demandons-nous toujours pourquoi on fait telle action et qui sont les usagers de l'*open data." La pire des erreurs serait en effet de considérer que la fracture numérique a disparu. Les "civic tech" (technologies citoyennes) demandent une agilité dont tous les citoyens ne disposent pas. *"Il y a un risque d'élitisme"*, alerte le professeur de sciences politiques Loïc Blondiaux. Un risque, même un péril, dont la France devrait une bonne fois pour toutes s'affranchir.

Soazig Le Nevé

DEGRESSIVITE DES ALLOCATIONS CHOMAGE: "SOCIALEMENT INJUSTE" POUR LE NEGOCIATEUR DU MEDEF

LATRIBUNE.FR

Interrogé sur cette mesure, défendue par le candidat de la droite à la présidentielle, François Fillon, le représentant patronal a estimé que la dégressivité n'incitait pas les personnes peu qualifiées à retrouver un emploi.

Le négociateur du Medef pour l'assurance chômage, Alexandre Saubot, s'est dit samedi "personnellement" contre la dégressivité des allocations" lors d'une interview accordée à Europe 1. Les partenaires sociaux ont rouvert mercredi les négociations en vue d'une nouvelle convention d'assurance chômage.

Interrogé sur cette mesure, défendue par le candidat de la droite à la présidentielle, François Fillon, le représentant patronal a estimé que la dégressivité n'incitait pas les personnes peu qualifiées à retrouver un emploi.

> *Cela ne "pousse" à retrouver un emploi que "les gens qui ont une qualification et une vraie capacité à retourner sur le marché du travail. Or, on constate que dans la durée, les gens qui dépassent douze mois de chômage sont très rarement ceux- là", a-t-il expliqué.*

PERÇU COMME UNE SANCTION

"On est plutôt dans un schéma qui pourrait être socialement injuste et difficilement compréhensible", a souligné Alexandre Saubot.

"La personne peu qualifiée qui est dans un bassin d'emploi qui a été sinistré par l'arrêt d'une activité, pas très mobile (..) et qui a du mal à retrouver de l'emploi (...), au nom de quoi les partenaires sociaux décideraient de la sanctionner en baissant ses allocations au bout de douze mois alors qu'elle fait tout pour retrouver du travail ?", a-t-il interrogé.

Une récente étude de l'OFCE a contredit quelques idées sur les bienfaits qu'entraînerait l'instauration de la dégressivité des allocations chômage. Selon son auteur, l'impact serait limité sur le redressement des finances du régime et l'accélération du retour vers l'emploi ne serait pas prouvée.

>> Aller plus loin Dégressivité des allocations chômage, une fausse bonne idée ?

(avec AFP)

L'Humanité - mardi 21 février 2017

Jean-Claude Mailly a dénoncé la «déliquescence démocratique», lors d'une conférence de presse organisée au siège de FO. Philippe Lopez/AFP

PRÉSIDENTIELLE

Jean-Claude Mailly interpelle les candidats

Europe, salaires, travail, numérique: le secrétaire général de Force ouvrière lance une vingtaine de propositions pour peser dans la campagne.

ÉLECTIONS 2017

Force ouvrière entre dans la campagne présidentielle. Hier, le secrétaire général du syndicat a pris à partie les différents candidats déclarés en dénonçant la *« déliquescence démocratique »* actuelle, lors d'une conférence de presse organisée au siège de FO. Une *« déliquescence »* liée, pour Jean-Claude Mailly, à la faible représentativité des partis. *« On parle toujours du syndicalisme qui est faiblement représentatif »*, or *« il y a plus de salariés adhérant aux syndicats que de citoyens adhérents des partis politiques »*, a rappelé le leader syndical. Un peu plus tôt, sur la chaîne télévisée Public Sénat, il critiquait la présentation de *« programmes catalogues »* de la part des hommes politiques, face à des citoyens qui *« veulent du sens et un projet »*. Pour autant, Jean-Claude Mailly ne donnera pas de consigne de vote à ses militants. En revanche, il prodigue quelques conseils aux prétendants au poste présidentiel: *« Si on veut éviter la montée des mouvements de rejet de l'autre en France et ailleurs, alors il faut changer la situation économique et sociale, et les logiques d'austérité mises en place. »*

Dans cet esprit, le numéro un de FO a présenté une vingtaine de propositions pour interpeller les candidats à la présidentielle sur l'Europe, le travail, le numérique ou encore l'augmentation progressive du Smic à 80 % du salaire médian (établi à 1783 euros net par mois en 2014, selon l'Insee). Le syndicat insiste sur la réorientation nécessaire du crédit d'impôt compétitivité-emploi (Cice) en conditionnant les aides, notamment en matière d'emploi. Côté fiscalité, FO veut *« une réforme fiscale d'ensemble »*, en consolidant *« la progressivité de l'impôt sur le revenu et du système fiscal dans son ensemble »*, et en limitant la TVA. La durée légale du travail doit rester à 35 heures, pour Jean-Claude Mailly, et constituer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, dont la majoration doit être fixée par la loi, avec un minimum de 25 à 50 %, comme le stipulait, sauf exception, le Code du travail avant la loi travail. Celle-ci doit être *« abrogée, au minimum »*, concernant *« les dispositions les plus rétrogrades, dont la remise en cause du principe de faveur sur le temps de travail, le référendum, l'accord dit majoritaire ou les reculs sur la médecine du travail »*. Après avoir rencontré les représentants de François Fillon, Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron, Jean-Claude Mailly devrait s'entretenir avec Benoît Hamon, mais il *« n'a pas l'intention »* de rencontrer Marine Le Pen. •

«Pour une réforme fiscale d'ensemble.»

KAREEN JANSELME

Les Echos - mardi 21 février 2017

Mailly veut une révision des traités européens

SOCIAL

Le secrétaire général de FO a présenté lundi les priorités de son syndicat pour l'élection présidentielle.

La campagne électorale actuelle, « *inédite* » et « *atypique* », représente « *une certaine forme de déliquescence démocratique* », a estimé lundi le secrétaire général de Force ouvrière. « *On parle toujours du syndicalisme en pointant sa faible représentativité, mais vous savez comme moi qu'il y a plus de salariés adhérant à un syndicat que de citoyens adhérant à un parti politique* », a pointé Jean-Claude Mailly. Il y a « *déliquescence aussi, parce qu'on assiste à des catalogues* » de programmes. « *Les citoyens et les citoyennes n'attendent pas obligatoirement des programmes détaillés de 80, 100 ou 150 propositions. Ils sont en attente de projet, d'une ligne de conduite générale* », a expliqué le syndicaliste. Ce qui ne l'a pas empêché de présenter une longue liste de revendications...

Interrogé sur les priorités de son organisation, Jean-Claude Mailly a réclamé des candidats un « *positionnement clair sur les questions européennes* », demandant une « *révision des traités* ». « *Si la deuxième puissance de l'Union européenne montait sérieusement au créneau, elle entraînerait d'autres pays, mais pour le moment cela n'a pas été tenté* », a regretté Jean-Claude Mailly. Avec, en cas d'échec, une sortie de l'Union européenne ? Le numéro un de Force ouvrière refuse de l'envisager, mais « *si ça continue, l'Europe explosera, car les citoyens y croient de moins en moins* ».

Le leader de FO déplore « une certaine forme de déliquescence démocratique ».

La deuxième priorité de FO concerne le service public que la centrale veut conforter en définissant les missions publiques et les moyens, donc les effectifs, à mettre en œuvre pour les remplir. S'il a rappelé que FO ne donnait pas de consigne de vote, Jean-Claude Mailly a particulièrement ciblé sur le sujet François Fillon en fustigeant ceux qui promettent des suppressions massives de postes. Le candidat de la droite a aussi été ciblé sur la Sécurité sociale. Enfin, le numéro un de FO a demandé le retour au principe de faveur qui veut qu'un accord d'entreprise doive être plus favorable au salarié qu'un accord de branche, lui-même plus avantageux que la loi ; un principe remis en cause sur le temps de travail par la loi travail. — *L. de C.*

social-syndicats-culture-cinéma-littérature-médias

Martinez et Mailly unis à nouveau, cette fois pour parler culture

Paris, 20 fév 2017 (AFP) - Philippe Martinez et Jean-Claude Mailly, leaders respectifs de la CGT et FO, vont organiser ensemble, avec le philosophe Régis Debray, une journée-débat le 29 mars portant sur la culture et parrainée par des personnalités comme Costa-Gavras ou Raymond Depardon.

L'idée est de "renouer les liens entre le monde du travail et le monde culturel et intellectuel", a précisé lundi Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, en marge d'une conférence de presse.

La journée-débat se tiendra sur le thème "Culture et travail, dialogue nécessaire".

Il s'agit d'une initiative personnelle de MM. Mailly, Martinez et Debray, et pas des organisations FO et CGT, les deux soeurs ennemies du paysage syndical français, qui se sont réunies de façon exceptionnelle en 2016 pour s'opposer à la loi travail.

La journée est parrainée, entre autres, par le photographe Raymond Depardon, l'écrivain Daniel Pennac, les réalisateurs Robert Guédiguian, Stéphane Brizé et Costa-Gavras, le dramaturge et metteur en scène Olivier Py, les comédiens François Morel, Anouk Grinberg, Ariane Ascaride.

Les débats seront animés par les journalistes Frédéric Taddéï et Edwy Plenel, patron du site Mediapart.

bow/cel/pap/sd

2017/02/20 16:42:50 GMT+01:00
#398978 DGTE 1251 DCJ93 (4) AFP (179 words)

Présidentielle : pour FO, la priorité, c'est de sortir de l'austérité

Le syndicat ne soutiendra aucun candidat. Jean-Claude Mailly est opposé au principe du revenu universel.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière.
PHILIPPE LOPEZ/AFP

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

SOCIAL C'est un Jean-Claude Mailly morose qui avait convié la presse, lundi matin, pour évoquer les revendications de FO à l'approche de l'élection présidentielle. Avant de se désoler du niveau actuel du débat politique, le secrétaire général du syndicat, qui lâchera les rênes de la centrale l'année prochaine à son dauphin désigné, Pascal Pavageau, a rappelé que son syndicat ne donnerait, comme d'habitude, pas de consigne de vote. Pour le dirigeant syndical, cette campagne est «*inédite*» et constitue «*une certaine forme de déliquescence démocratique*». Et en premier lieu l'organisation de primaires, qui est, selon lui, symptomatique de la faiblesse des partis politiques, qui ne savent plus désigner en interne ni leur ligne ni leur candidat.

Pas de rencontre avec Marine Le Pen

«*Les citoyens et les citoyennes n'attendent pas obligatoirement des programmes détaillés de 80, 100 ou 150 propositions. Ils sont en attente de projet, d'une ligne de conduite générale*», a encore rappelé Jean-Claude Mailly. Dans le détail, lui et son équipe ont rencontré les représentants de François Fillon (LR), Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) et Emmanuel Macron (En marche!). Il devrait bientôt voir Benoit Hamon (PS) mais ne souhaite pas discuter avec Marine Le Pen (FN).

Le syndicaliste ne s'est pas livré à un exercice de commentaire des programmes présidentiels. Il a simplement rappelé l'opposition de FO aux premières déclarations de François Fillon sur la santé et sa distinction entre les gros et petits risques, qui «*date des années 1970*». Jean-Claude Mailly a encore affirmé que FO juge «*utopique*» le revenu universel, la mesure phare de Benoit Hamon. En revanche, la proposition de taxe sur les robots est bien reçue. Elle fait écho à «*la cotisation machine*», une vieille revendication de FO. «*On réagira dans le débat quand des propositions nous paraîtront dangereuses*», a prévenu le numéro un de la centrale.

À l'heure actuelle, la priorité pour Jean-Claude Mailly est... l'Europe. Le syndicaliste ne souhaite pas que la France quitte la construction européenne mais réclame une renégociation des traités et une redéfinition du rôle de la Banque centrale européenne (BCE) afin de sortir des politiques d'austérité. «*Si François Hollande au moins s'était battu*, a-t-il soupiré. *Je ne dis pas que c'est simple, mais il faut que la bataille soit menée. Parfois je me dis qu'il nous manque un de Gaulle.*» La référence au Général près, Jean-Luc Mélenchon ne dit pas autre chose. Au-delà de l'Europe, Jean-Claude Mailly se déclare soucieux de la revitalisation du service public républicain et de l'avenir de la Sécu. À ce sujet, FO souhaite «*supprimer le principe des lois de financement de la Sécurité sociale*». Selon la centrale, il faut «*partir des besoins pour y affecter ensuite les moyens correspondants*».

FO reste enfin un farouche opposant de la loi travail et de «*l'inversion de la hiérarchie des normes*», c'est-à-dire une montée en puissance de la négociation au niveau de l'entreprise, qui aboutit, selon Jean-Claude Mailly, à une baisse générale des protections des salariés. ■

élections-présidentielle-France2017-social-syndicats,LEAD
Présidentielle: Mailly évoque une "déliquescence démocratique"

=(Photo)=

Paris, 20 fév 2017 (AFP) - Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a évoqué lundi une "déliquescence démocratique" car les partis politiques sont "faiblement représentatifs" des citoyens, en miroir aux critiques de certains candidats déplorant la faible représentativité syndicale chez les salariés.

La campagne pour l'élection présidentielle est "inédite" et "atypique", représentant "une certaine forme de déliquescence démocratique", a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Cette "déliquescence" est liée, selon lui, d'abord au fait que les partis "soient faiblement représentatifs".

"On parle toujours du syndicalisme qui est faiblement représentatif", or "il y a plus de salariés adhérents aux syndicats que de citoyens adhérents des partis politiques", a déclaré le leader de FO.

Les partis ont été "amenés à faire des primaires parce qu'ils n'avaient pas assez d'adhérents", a-t-il ajouté.

"La logique voudrait qu'un grand parti se réunisse, débatte en interne, arrête son programme ou sa position puis choisisse un candidat. Maintenant, ce n'est plus possible puisqu'ils sont affaiblis", a relevé M. Mailly, estimant que cette situation était démocratiquement "dangereuse".

Il y a "déliquescence aussi, parce qu'on assiste à des catalogues" de programmes, ce que la population ne réclame pas, selon lui.

"Les citoyens et les citoyennes n'attendent pas obligatoirement des programmes détaillés de 80, 100 ou 150 propositions. Ils sont en attente de projet, d'une ligne de conduite générale". Ils veulent "surtout" qu'une fois élu, le "président de la République suive ce cap".

M. Mailly a toutefois refusé de "se positionner par rapport aux candidats" et rappelé que son syndicat, comme à l'accoutumée, ne donnera pas de consigne de vote.

Il a précisé avoir rencontré les représentants de François Fillon, Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron. Il n'a "pas encore" vu Benoît Hamon et n'a "pas l'intention" de rencontrer Marine Le Pen, la candidate du Front national.

Le numéro un de FO a aussi présenté les revendications prioritaires du syndicat.

Parmi la vingtaine de points évoqués, l'Europe figure en première place et doit être au coeur de la campagne présidentielle, selon M. Mailly, évoquant "un débat clé".

Plus précisément, FO réclame la révision du pacte de stabilité, "pour en finir avec les logiques d'austérité" qui sont "triplement suicidaires, socialement, économiquement et démocratiquement".

Autre demande: la révision du rôle de la Banque centrale européenne. "Ce n'est pas normal qu'elle n'ait qu'un mandat: lutter contre l'inflation. Il devrait y avoir d'autres critères: la croissance et l'emploi."

Il a toutefois précisé que FO n'était "pas pour la sortie de l'Europe" ou de l'euro.

bow/db/sd

2017/02/20 15:51:59 GMT+01:00
#398869 DGTE 1142 DCI84 (4) AFP (404 words)

IDÉES/

La société sans travail, de la «cybernétique» à l'internaute besogneux

Dans les années 50 déjà, des auteurs et des chercheurs imaginaient un monde post-travail. Mais ils n'avaient pas anticipé que l'automatisation concernerait surtout les services. Le travail n'est pas seulement plus rare, il est aussi plus diffus, jusqu'à être gratuit.

Image extraite du livre *les Robots, cerveaux sans âme*, de Rolf Strehl (1952). PHOTO RUE

En 1948, le mathématicien américain Norbert Wiener prenait la plume pour annoncer l'éclosion de l'usine automatique. Les progrès scientifiques accomplis pendant la Seconde Guerre mondiale devaient aboutir à la conception d'usines sans travailleurs : d'immenses salles, vides d'êtres humains, d'une propreté absolue (les ordinateurs ne supportant pas la poussière ni les taches d'huile) dans lesquelles des machines tourneraient toutes seules. Wiener chiffrait à vingt-cinq ans le temps nécessaire à la généralisation des usines automatiques. L'année 1963 devait donc marquer la fin du travail productif. L'usine automatique représentait, aux yeux de Wiener, une menace pour l'humain aussi grave que la bombe atomique, en même temps qu'un possible retour au paradis de l'Ancien Testament : l'humain y serait en effet libéré du travail. Evidemment, il y avait beaucoup de science-fiction dans la «cybernétique» de Wiener. En 1952, le roman de Kurt Vonnegut *Player Piano*, en français *le Pianiste déchaîné*, décrivait, dans sa version sombre, la société post-travail telle que l'avait imaginée Wiener. Les travailleurs, sans travail et assignés à de menues tâches en échange d'une allocation, y étaient désignés comme les «*Reeks and Wrecks*» (les «puants et les épaves»).

Evidemment, Wiener s'était trompé dans ses calculs. En 2017, nos usines ne sont pas entièrement automatiques. Il s'est aussi trompé dans le type de travail susceptible d'être automatisé. Il est clair qu'aujourd'hui les progrès les plus importants dans l'automatisation n'ont pas pour but de transformer les usines en des boîtes fermées, vides d'être humains. L'automatisation ne touche pas en effet la seule production de biens manufacturés mais aussi (et peut-être essentiellement) les services. C'est le robot Pepper qui accueille les clients dans les magasins de téléphonie au Japon et que Darty essaie au moment de Noël, ou la voiture automatique qui semble devoir être moins dangereuse que le conducteur humain. Selon les études, la part des emplois devant être touchée par l'automatisation varie considérablement. Une étude de Benedikt et Osborne publiée par l'université d'Oxford en 2013 évoque 47 % des emplois. Un rapport récent de Forrester, relayé par le journal britannique *The Guardian*, estime que 6 % des emplois aux Etats-Unis seront automatisés d'ici 2021. Appliqués à la France, en 2021, c'est-à-dire avant la fin du mandat du prochain président, ces 6 % ajoutés au 10,5 % du chômage actuel suffisent à donner le vertige.

Face à cette automatisation diffuse du travail, se fait jour cependant un nouveau type de travail également diffus, qui n'est pas rémunéré et n'est peut-être même pas rémunérable. Pour prendre un cas limite, si l'on considère qu'une voiture n'est pas seulement une machine permettant d'aller d'un point à autre mais un objet désirable et qui a d'autant plus de valeur qu'il est plus désirable, alors l'enfant qui tire la manche de son père et fait «woaw» en regardant dans la rue une publicité pour une berline participe à l'accroissement de la désirabilité et, par la suite, à l'accroissement de la valeur de la voiture. Il participe à la production de la voiture en tant qu'objet désirable. Il travaille. Pour prendre un cas moins discutable, l'internaute qui écrit un commentaire sur un livre sur Amazon, sur un hôtel sur TripAdvisor, ajoute des photos sur Facebook, enrichit le contenu de ces sites, y appelle donc d'autres internautes, qui y visionneront de la publicité et y laisseront des données, lesquelles se-

Par
PIERRE CASSOU-NOGUÈS

PHILIPPE MATSAS. FLAMMARION

Philosophe, écrivain, professeur à l'université Paris-VIII

\RCHIVES. CCI

ront revendues: notre internaute travaille. Et un travail analogue effectué par un critique littéraire ou un journaliste est rémunéré. S'agit-il de rémunérer le travail de l'internaute? A mes yeux, ce n'est pas tout à fait le problème. Nous sommes confrontés à une double transformation du travail: l'automatisation diffuse du travail traditionnel et la diffusion d'un travail d'un nouveau type et, finalement, gratuit. Ces transformations posent un problème économique qui est de redistribuer le temps libre dégagé par l'automatisation aussi bien que les richesses produites par notre travail diffus. Et, dans cette perspective, un revenu universel défendu par Benoît Hamon serait sans doute la meilleure solution. Cependant, ces transformations posent, d'autre part et surtout, un problème culturel. Le revenu universel serait une impasse s'il n'était pas accompagné par un changement culturel qui donne une valeur à l'improductif. Sur ce point au moins, Wiener ne s'est pas trompé. Si nous ne voulons pas devenir *«les puants et les épaves»* du roman de Vonnegut, il faut imaginer une société où la dignité de l'humain ne soit pas dans son travail. Il faut abjurer notre religion du travail. Parce que le travail est bien, pour nous, une sorte de religion. Max Weber voyait à l'origine du capitalisme l'idée selon laquelle le temps perdu, le temps improductif, est un péché. Dans cette perspective, le marxisme est empreint d'ambiguïté et peut aussi bien invoquer l'idole du travail. Si Paul Lafargue, le gendre de Marx, défend un *Droit à la paresse*, Marx lui-même fait du travail la source de toute valeur. Les débats actuels de la gauche et de la gauche radicale manifestent parfaitement cette ambiguïté et la façon dont une gauche, marxiste ou non, révolutionnaire ou non, peut s'enfoncer dans cette adulation du travail qui nous fait redouter l'automatisation.

> Il faut imaginer une société où la dignité de l'humain ne soit pas dans son travail. Il faut abjurer notre religion du travail. [...] Les débats actuels de la gauche s'enfoncent dans cette adulation du travail, qui fait redouter l'automatisation.

Soyons sérieux. L'automatisation qui remplace dans une tâche ingrate un humain par une machine est en soi la meilleure des choses. Parce qu'elle libère l'humain, comme jamais la collectivisation des moyens de production n'a pu le faire. Seulement, il faut réussir à redistribuer le gain obtenu dans l'automatisation et accepter que la dignité de l'humain ne réside pas dans le travail mais tout à fait ailleurs, justement dans une capacité à occuper le temps libre sans rien produire d'utile: rêver, dessiner, écrire, imaginer une nouvelle recette, faire des mathématiques, chanter, bricoler un vélo qui n'avance pas ou étudier les hiéroglyphes égyptiens. ◆

Les Echos - mardi 21 février 2017

Retraite : les polypensionnés pénalisés

PROTECTION SOCIALE

La « liquidation unique » entre en vigueur le 1er juillet pour les régimes de salariés du privé, de salariés agricoles et d'indépendants.

Solveig Godeluck
@Solwii

Avec la Lura, certains futurs retraités vont avoir une mauvaise surprise. La liquidation unique des régimes alignés (Lura), instituée par la loi Touraine de 2014, entrera en vigueur le 1er juillet. Les salariés du privé, les indépendants ou les salariés agricoles ayant cotisé à plusieurs régimes « cousins » d'assurance-vieillesse (leurs paramètres sont identiques) n'auront désormais plus qu'un interlocuteur au moment de faire valoir leurs droits : leur dernière caisse d'affiliation. Charge à elle, qu'il s'agisse du régime général, du RSI ou de la MSA, de reconstituer l'historique de carrière en contactant ses homologues.

Cette mesure technique ne devrait pas déséquilibrer les comptes des régimes, car chacun continuera à payer sa quote-part. Mais elle se traduira mine de rien par une perte moyenne de pension de l'ordre de 0,9 % chez l'ensemble des nouveaux retraités qui y sont affiliés entre 2018 et 2037, selon une note transmise au Conseil d'orientation des retraites par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), que « Les Echos » ont pu consulter. En 2020, l'économie ainsi réalisée par les trois régimes s'élèverait à 149 millions d'euros.

Le manque à gagner se concentrera sur les polypensionnés, soit environ 3 personnes sur 10 parmi les nouveaux retraités de ces trois régimes en 2017. Et, en particulier, sur les polypensionnés ayant cotisé plus longtemps que la durée requise d'assurance, ou bien ayant cumulé plusieurs régimes simultanément et validé plus de quatre trimestres la même année.

Taux de proratisation

Ainsi, un assuré né en 1953, qui doit cotiser 165 trimestres, et qui en a validé plus que nécessaire, soit 100 dans un régime et 70 dans l'autre, subira une perte de 3 % sur sa pension à cause de la Lura, car sa retraite sera établie sur la base d'un taux de proratisation de 165/165 trimestres, au lieu de 100/165 d'un côté, plus 70/165 de l'autre. Autre exemple : un assuré né en 1955 et devant cotiser 166 trimestres. Supposons qu'il ait validé un nombre insuffisant de trimestres, 100 au régime général et 40 au RSI, dont 4 superposés la même année : sa pension Lura sera calculée sur 136 trimestres au lieu de 140...

Entre 2017 et 2030, prévoit la CNAV, deux tiers des polypensionnés venant de liquider leurs droits risquent de percevoir une pension plus faible. Mais entre un quart et un tiers toucheront, au contraire, plus d'argent. Car le salaire annuel moyen des polyaffiliés va augmenter. Par ailleurs, souligne la Caisse, avec l'allongement progressif de la durée d'assurance requise pour le taux plein, les pertes s'atténueront. ■

Le Figaro du 21/02/2017

Les collaborateurs des députés vont être recensés sur le site de l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a annoncé ce mardi cette mesure - à application immédiate - aux élus socialistes et écologistes.

Embarquée malgré elle dans l'affaire des emplois fictifs présumés de Penelope Fillon, qui a attiré les foudres de l'opinion publique sur les collaborateurs parlementaires, l'Assemblée nationale réagit. Par la voix de son président Claude Bartolone, elle a fait savoir que dès ce mardi les noms des collaborateurs des députés seront mis en ligne sur le site internet de l'institution, et donc accessibles à tous.

Conscient de la demande de transparence des citoyens français, et peut-être plus encore d'une exigence d'exemplarité dans les hautes sphères du pouvoir, Claude Bartolone a d'abord évoqué cette mesure lors d'une réunion du groupe des députés socialistes et écologistes mardi. L'annonce officielle devrait avoir lieu mercredi, en réunion de bureau de l'Assemblée. L'autre chambre parlementaire, le Sénat, publie déjà pour sa part une liste des noms des collaborateurs.

De nombreux députés ont précisé les modalités de cette mesure. Selon le socialiste Romain Colas, les noms seront publiés sur la page personnelle de chaque député et mis à jour régulièrement, suivant les changements de situation. La socialiste Michèle Delaunay a pour sa part rappelé que «ces noms sont aussi dans les déclarations de début de mandat», remises à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) créée à la suite de l'affaire Cahuzac. Actuellement, c'est elle qui rend publiques ces déclarations, sur son propre site. Elle ajoute que Claude Bartolone avait «demandé dès sa prise de fonctions (le 26 juin 2012, ndlr) le contrôle des comptes de l'Assemblée par la Cour des comptes.»

Bien avant la polémique autour de François Fillon et de sa femme Penelope, Claude Bartolone avait lui aussi fait parler de lui: en septembre 2012, il avait reconnu employer sa femme au sein de son cabinet. Il avait alors signalé la légalité de cette situation, en précisant: **«Je n'ai pas embauché ma femme, j'ai épousé ma collaboratrice.»**

Lucas Simonnet

Le Figaro - mercredi 22 février 2017

Prélèvement à la source : le « plan B » du Medef

L'organisation patronale propose de ponctionner le compte en banque des contribuables.

FISCALITÉ Les entreprises ne veulent décidément pas entendre parler du prélèvement à la source. Depuis que les grandes lignes de la réforme ont été présentées en février 2016, le patronat rue dans les brancards. Il ne veut pas que les entreprises prélèvent l'impôt sur le revenu sur les salaires de ses équipes, pour le reverser ensuite au fisc. Mardi, le Medef est toutefois passé de la critique à la proposition. Et s'est dit favorable à une retenue mensuelle, obligatoire et « *contemporaine* », sur le compte en banque du contribuable.

La solution envisagée par Bercy est une « *usine à gaz* », critique l'organisation présidée par Pierre Gattaz. À partir du 1er janvier prochain, l'entreprise recevra de l'administration un taux de prélèvement à appliquer sur chacun des salaires de ses employés. Avantage, le montant d'impôt varie automatiquement et en temps réel en fonction des revenus. Les entreprises, elles, retiennent surtout qu'elles joueront le rôle de collecteur d'impôt. Pire, si elles faillissent, elles devront payer des pénalités.

Une solution plus simple

Sans surprise, la droite et le patronat n'y voient que des inconvénients. « *Le Medef n'a pas de position politique sur le sujet*, insiste Geoffroy Roux de Bézieux, son vice-président délégué en charge de la fiscalité. *Nous nous en sommes saisis parce que les réactions de nos antennes locales étaient unanimes : le prélèvement à la source sera un vrai casse-tête pour les PME.* » Leurs craintes ? Outre des complications administratives, que les salariés viennent se plaindre auprès de leur employeur en raison de la baisse de leur salaire net après le premier prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Le Medef a donc imaginé une solution, la plus proche possible de celle du gouvernement… mais sans que l'entreprise ait à jouer le rôle de collecteur d'impôt. Il propose que le fisc prélève lui-même l'impôt sur le compte en banque du contribuable. Et ce, de façon « *contemporaine* ». D'abord, parce que le contribuable pourrait demander de modifier les prélèvements si ses revenus évoluent. Ensuite, parce que le Medef ne remet pas en cause le fait que 2017 soit une « année blanche ». Les Français ne seront en effet pas imposés sur leurs revenus courants cette année pour éviter d'être taxés deux fois l'année prochaine : sur leurs revenus de 2018 et sur ceux de 2017. « *Notre solution est simple, opérationnelle et permet au futur gouvernement de n'avoir qu'à appuyer sur un bouton pour la lancer* », résume Geoffroy Roux de Bézieux. Bercy avait envisagé cette piste, parmi d'autres, avant de l'écarter lors de ses travaux préliminaires. Contrairement à la retenue à la source, « *cette solution ne permet pas de tenir compte de manière immédiate et automatique des variations de revenus* », rapporte l'administration fiscale dans l'étude d'impact publiée à l'automne 2016. Il ne s'agirait donc que « *d'une réforme a minima* ».

« Notre solution est simple, opérationnelle et permet au futur gouvernement de n'avoir qu'à appuyer sur un bouton pour la lancer », **résume Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du Medef en charge de la fiscalité.**
AURELIEN MORISSARD/IP3 PRESS/MAXPPP

Le « plan B » du Medef pourrait toutefois retenir l'attention de l'équipe de François Fillon. Le candidat LR à la présidentielle a déjà promis qu'il reviendrait sur la réforme du prélèvement à la source. « *Il n'est pas question de prendre le risque de voir descendre dans la rue, en janvier 2018, des milliers de contribuables en colère parce que leur salaire est directement amputé par les impôts* », assène Gilles Carrez, le président de la commission des finances de l'Assemblée et membre de l'équipe de campagne de François Fillon.

Reste que le candidat LR n'a pas tranché sur ce qu'il va proposer à la place du prélèvement à la source. L'acompte contemporain poussé par le Medef est envisagé. Mais l'ancien ministre du Budget, Éric Woerth, propose que l'entreprise envoie le montant du salaire au fisc, qui se chargerait ensuite de faire la ponction sur le compte en banque des contribuables. Le Medef est séduit, mais ne l'envisage « *pas possible avant 2019* », le temps de s'assurer que les échanges d'informations avec Bercy fonctionnent parfaitement. ■ G. G.

La famille, point d'opposition fiscale droite-gauche

DÉCRYPTAGE
Guillaume Guichard
@Guillaume_gui

Par construction, la famille est au cœur de l'impôt sur le revenu. L'IR, pour faire court, est en effet calculé par foyer, terme qui représente aussi bien un célibataire qu'un couple marié ou pacsé avec ou sans enfant à charge. Par opportunisme, elle se trouve aujourd'hui au centre de l'opposition entre la droite et la gauche dans le débat présidentiel.

À gauche, Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon remettent ainsi en cause le principe même de familiarisation de l'IR en voulant individualiser son calcul. Plus question d'additionner les revenus des conjoints puis de diviser le tout par le nombre de « parts » du foyer. Plus question non plus d'appliquer un « quotient familial » allégeant la facture pour les familles avec enfants.

Hollande a ouvert le bal

L'objectif visé est louable : ne pas décourager les femmes à travailler, certaines n'étant pas incitées à reprendre un emploi ou à passer à temps plein au motif que l'impôt du foyer augmenterait violemment. Hamon et Mélenchon présentent aussi l'individualisation comme une étape vers la fusion, promise de longue date à gauche, de l'IR et la CSG. Or, pour y parvenir, l'IR doit être calculé comme la CSG, c'est-à-dire de manière individualisée.

À dire vrai, François Hollande a déjà ouvert le bal de l'individualisation. Il a raboté par deux fois le plafond du quotient familial, réduisant ainsi le poids de la famille dans le calcul de l'IR. Dans la réforme de la retenue à la source, il a ensuite introduit la possibilité d'individualiser le montant d'impôt ponctionné sur chacun des salaires d'un couple. Et ce, même si la facture finale du foyer sera la même !

Une solution bancale et complexe qui pourrait inciter certains à réclamer l'individualisation totale, prédisait d'ailleurs en novembre l'économiste Alain Trannoy. Nous y sommes. Emmanuel Macron, qui ne se revendique pourtant pas de gauche, pousse lui aussi dans cette direction. Le candidat d'En marche ! propose en effet une individualisation « à la carte » pour les contribuables qui le souhaitent.

Une façon de contenter tout le monde, y compris les électeurs de droite, pour qui le mode de calcul de l'IR participe pleinement à la politique familiale. D'ailleurs, François Fillon promet de « *mettre fin à la surimposition dont ont été victimes depuis quatre ans tout particulièrement les familles nombreuses* ». En cas de victoire, le candidat LR doublera le plafond du quotient familial, de 1500 à 3000 euros. Soit 1000 euros de plus qu'avant 2012. ■

Le Monde - mercredi 22 février 2017

BPCE va fermer p...

Le groupe bancaire prévoit de ne pa

Pour s'adapter à la révolution numérique qui bouleverse le secteur bancaire, BPCE a choisi la manière forte. Dans le vaste plan de transformation de sa banque de proximité, présenté mardi 21 février, l'établissement mutualiste a décidé de mener plusieurs chantiers de front, en rupture avec les aménagements stratégiques et le saupoudrage d'investissements qu'il avait adoptés jusqu'à présent.

Première mesure radicale : partant du constat que les clients se rendent moins souvent en agence, le groupe va réduire, d'ici à 2020, de plus de 5 % le nombre de ses succursales, aujourd'hui au nombre de 8 000. Il fermera plus de 400 agences, principalement par le biais des regroupements en zone urbaine ou périurbaine. Une politique qui aura un impact sur l'emploi. Entre 2017 et 2019, un départ sur trois ne sera pas remplacé. Près de 4 000 emplois seront ainsi supprimés sur cette période dans les réseaux Caisse d'Epargne et Banque populaire.

Cette « optimisation » du réseau n'est pas une première en France. La Société générale avait annoncé, fin 2015, son intention de supprimer environ 400 de ses 2 221 agences d'ici à 2020, et BNP Paribas a déjà fermé 236 guichets depuis 2012. Mais BPCE est le premier groupe mutualiste à annoncer un mouvement de cette ampleur. Il adoptera dans la foulée de nouveaux formats d'agences : certaines seront « sans cash » et recentrées sur le conseil et d'autres seront « multisite », avec un directeur unique pour plusieurs points de ventes.

L'établissement veut porter la part de ses ventes à distance de 11 % à 40 %

En contrepartie, le groupe fait *« une promesse de proximité dans un monde digital »*. L'objectif est de conserver la fidélité de clients conditionnés par le numérique, habitués aux services immédiatement disponibles, dans un monde où les services financiers ne sont plus l'apanage des banques. La porosité entre l'industrie bancaire et les « fintech » (les start-up de la finance) et la concurrence annoncée des opérateurs de télécommunication ou des géants du numérique comme Google et Amazon obligent les banques à devenir plus exigeantes sur la qualité de la relation qu'elles entretiennent avec leurs clients.

BPCE veut ainsi porter la part de ses ventes à distance de 11 % à 40 % en 2020, en généralisant la souscription digitale (ouverture d'un compte bancaire en quelques minutes, initier la vente d'un crédit immobilier sur le Web...), tout en musclant le conseil aux clients.

La banque a pris la décision d'augmenter de plus de 50 % le nombre de ses conseillers spécialisés (9 000 aujourd'hui), mais aussi de recourir au traitement des données dont elle dispose sur sa clientèle, dans une approche de type « big data ». *« Utiliser des données agrégées afin d'en tirer de la valeur ajoutée pour les clients, c'est un sa-*...

Les incertitudes politiques affectent HSBC

HSBC a enregistré en 2016 un recul de son bénéfice net de 82 %, à 2,48 milliards de dollars (2,68 milliards d'euros). La direction du géant bancaire évoque une année qui restera dans les mémoires pour ses *« événements économiques et politiques largement inattendus »*. L'année 2016 a été marquée par le référendum britannique sur la sortie de l'Union européenne ou encore l'élection à la présidence américaine de Donald Trump. Des incertitudes qui ne devraient pas se dissiper cette année. *« Nous soulignons le risque que le populisme affecte les choix politiques lors des prochaines élections européennes, que de possibles mesures protectionnistes de la nouvelle administration américaine affectent le commerce mondial et les incertitudes qui attendent le Royaume-Uni et l'Union européenne au moment d'entrer dans les négociations du Brexit »*, a déclaré Douglas Flint, le président de la banque.

...)lus de 400 agences en trois ans

; remplacer un départ sur trois entre 2017 et 2019

François Pérol, président du directoire de BPCE, le 7 décembre 2016. CALVIN SIT/ BLOOMBERG VIA GETTY IMAGES

...

voir-faire que les banques ont jusque-là négligé. Les flux financiers du quotidien sont le reflet de la vie, et en les analysant, les banques ont une capacité à aider les gens à mieux vivre et à aider les entreprises à prendre des décisions. Et si elles ne le font pas, d'autres le feront », estime Thierry Mennesson, responsable du numérique au cabinet Oliver Wyman.

Pour mener à bien ce projet protéiforme, gourmand en investissements, le groupe mutualiste va engager en parallèle un programme d'économies, qui se traduira par une réduction de coûts de 1 milliard d'euros en année pleine à fin 2020. Mais pour y parvenir, BPCE devra auparavant investir 790 millions d'euros sur quatre ans, notamment pour moderniser son informatique. Les fusions entre Banques populaires ou entre Caisses d'épargne permettront également de réaliser des synergies. François Pérol, le président du directoire du groupe, n'a pas la main sur ce dossier puisqu'il revient aux banques régionales d'en décider. Mais il leur a fixé un objectif : qu'il n'y ait plus que 12 Banques populaires (contre 15 aujourd'hui) et 14 Caisses d'épargne (17 aujourd'hui) à l'horizon 2020, leurs frontières devant être « en cohérence avec la nouvelle carte des régions ».

Investir dans des fintech

Pour orchestrer cette mutation numérique, François Pérol a fait venir en septembre 2016 Yves Tyrode, l'ex-directeur général du numérique à la SNCF. Le nouveau « chief digital officer » de BPCE aura toute latitude pour bousculer les habitudes du groupe. Plus de 1 000 collaborateurs ont ainsi été entièrement affectés à sa transformation numérique et un budget de 750 millions d'euros sur quatre ans est prévu pour investir dans des fintech en partenariat avec des fonds de capital-risque, développer des applications clients, explorer les possibilités offertes par le traitement de la « data » et accompagner le développement de la banque numérique et collaborative Fidor. Cette fintech, rachetée à l'été 2016, qui opère aujourd'hui en Allemagne et au Royaume-Uni, sera lancée en France en 2017 et devrait couvrir d'ici à 2020 les principaux marchés européens.

Les autres banques françaises n'ont pas encore présenté des projets aussi aboutis, mais toutes s'attellent au chantier bouillonnant du numérique. Le Crédit Mutuel-CIC mise sur la solution informatique « cognitive » Watson d'IBM. Ce logiciel, capable de traiter automatiquement le langage naturel et d'apprendre par l'exemple, peut assister les conseillers bancaires dans le traitement des e-mails envoyés par les clients. Il fait aussi office d'assistant virtuel, en apportant aux chargés de clientèle des réponses précises aux questions que leur posent leurs clients dans le domaine de l'épargne et de l'assurance de biens, par un dialogue en langage naturel.

Quant à BNP Paribas, il a esquissé début février son programme de transformation numérique, pour lequel l'établissement prévoit d'investir 3 milliards d'euros entre 2017 et 2019, ce qui devrait permettre de générer 3,4 milliards d'euros d'économies sur cette période, puis 2,7 milliards par an à partir de 2020. Le développement du numérique permet en effet de réduire les coûts, la banque pouvant se dispenser d'agences bancaires, et celles-ci pourront demain être pour partie animée par des robots, les fameux « chatbots ». Ces stratégies numériques pourraient entraîner de fortes baisses d'effectifs dans les banques dans les prochaines années. Le syndicat Force ouvrière a estimé le 7 février que jusqu'à 30 000 emplois seraient menacés d'ici quelques années dans le secteur bancaire en France, quand le SNB-CFE-CGC redoute que les départs à la retraite ne suffisent bientôt plus à absorber les réductions de postes. ■

VÉRONIQUE CHOCRON

Le Monde - 22/02/2017

La Croix - mercredi 22 février 2017

explication

Le coût du revenu universel fait débat

Les conseillers de Benoît Hamon contestent le chiffrage de l'Institut Montaigne et travaillent à une version remaniée de cette promesse de campagne.

Combien coûterait le revenu universel ?

Étendard de la campagne de Benoît Hamon, le revenu universel pourrait coûter jusqu'à 464 milliards d'euros par an, estime l'Institut Montaigne, un club de réflexion libéral, qui s'attache à chiffrer les programmes.

La première étape du revenu universel consiste à augmenter dès 2018 le RSA, de 514 à 600 € mensuels, et à l'étendre à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Rien que cela, c'est *« 44,7 milliards d'euros »* par an calcule l'institut Montaigne.

La seconde étape affole les compteurs. Verser 600 € par mois à tous les adultes coûterait plus de 372 milliards par an. Une option, évoquée par Benoît Hamon, consisterait à le verser sous condition de ressources : en retenant comme plafond de revenu la somme de 2 000 € par mois, l'Institut Montaigne estime le coût à 260 milliards.

Enfin, la dernière phase consistant à faire passer le revenu universel de 600 à 750 € par mois ferait grimper l'addition jusqu'à 464 milliards par an. Une fois prise en compte la disparition de certaines prestations existantes (RSA, prime d'activité…), le coût net *« atteindrait au final entre 305 et 424 milliards d'euros »*.

Que répond l'équipe Hamon ?

L'entourage du candidat socialiste réfute catégoriquement les sommes évoquées. *« Une manœuvre destinée à faire peur »*, s'offusque Julia Cagé, chargée des questions économiques auprès de Benoît Hamon

L'estimation de la première phase (passage à 600 € et versement à tous les jeunes) n'est toutefois pas contestée. Les 45 milliards d'euros seront trouvés en 2018 par une réforme du CICE (pour 20 milliards) et d'autres mesures fiscales, explique Julia Cagé. Pour la suite, en revanche, tout se complique. Car, contrairement à ce que défendent certains partisans du revenu universel et à ce que le candidat a pu laisser entendre durant la campagne des primaires, le système désormais envisagé n'aboutira pas à verser la même somme à chacun. *« On ne va pas donner 600 € de plus à quelqu'un qui gagne déjà 5 000 €. On va faire cela de façon intelligente avec un coût maîtrisé pour les finances publiques »*, insiste Julia Cagé.

Comment le coût sera-t-il limité ?

Si le candidat peaufine encore les détails de sa mesure, il semble acquis que le revenu ne sera pas réellement universel, c'est-à-dire qu'il ne sera pas le même pour tous. Selon son équipe, le principe serait plutôt *« de créditer chacun de 600 € par mois, tout en ajoutant un nouveau prélèvement destiné à financer ce revenu universel »*.

Une personne sans ressource toucherait donc bien la totalité du revenu universel. Puis, à mesure que les revenus s'élèvent, le nouvel impôt viendrait progressivement grignoter les 600 € de départ jusqu'à un seuil (sans doute 1,9 smic) où l'impôt annulerait totalement l'allocation.

L'entourage du candidat plaide que ce système constitue tout de même un revenu universel. *« Quelqu'un qui gagne bien sa vie saura que s'il perd son boulot ou qu'il fait faillite, il touchera entièrement son revenu universel. C'est une assurance qui change tout »*, affirme Julia Cagé, reconnaissant néanmoins que le candidat *« a beaucoup de pédagogie à faire sur le sujet »*.

Mathieu Castagnet